23e Année | QUEBEC—Samedi, 17 Août 1889 | No 78

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRERE, Propriétaires-Editeurs, No. 30 rue la Fabrique, Haute-Ville

Une recette sûre pour la santé, la force et le bonheur.

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion prenez de

L'Eau de St-Léon,

pendant ou après les repas. Comme purgatif pour les désordres en général, la constipation, le mal de tête, etc., prenez-en un ou plusieurs bols à thé chaude, jusqu'à ce qu'elle opère avant le déjeuner.

Faites l'usage suivant de l'Eau de St-Léon.

Pour faire disparaître les obstructions dangereuses des organes digestifs, affections des reins ou du foie, buvez-en tous les jours à quelques heures d'intervalle et avant de vous coucher. Dose, UN BOL.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie,

Agents pour la Puissance,

No. 3, Rue Port Dauphin, QUÉBEC.

Le meurtre du juge Terry

Le juge Field arrêté comme complice

Incidents de la tragédie

STOCKTON, COL., 16.—Un mandat d'arrestation a été lancé contre le juge Field à la demande de Mme Terry qui l'accuse de complicité dans le meurtre de son mari, le juge Terry, à Lathrop. Le shérif Cunningham est allé pour arrêter le juge Field.

Les funérailles du juge Terry ont été célébrées aujourd'hui. Le corps est resté à la morgue et Mme Terry n'a pas quitté une seconde la dépouille mortelle de son défunt mari.

SAN FRANCISCO, 18.—On parle toujours du meurtre tragique du juge Terry, et l'excitation continue ; on semble d'opinion, en général, que Terry a eu la mort que méritait sa vie agitée.

En 1859, il tua dans un duel le sénateur Broderick, et il aurait probablement enlevé bien d'autres vies si ses victimes n'avaient pas échappé à sa colère et à sa vengeance.

Le jury du coroner a déclaré dans son verdict que Terry a trouvé la mort d'un coup d'arme à feu déchargée par David Nagle, à Lathrop.

C'est Mme Terry qui remarqua la première la présence du juge Field dans la salle à dîner au dépôt. Après avoir notifié la chose à son mari, elle s'esquiva. L'un des propriétaires, M. Stockpole, qui se trouvait à la porte, remarqua le regard chargé de colère que Mme Terry venait de lancer au juge Field et il alla trouver M. le juge Terry pour lui demander d'éviter la chicane. Terry répliqua qu'il n'en pouvait rien dire. Stockpole retourna à la porte, mais il vit aussitôt Terry se lever et aller souffleter en pleine figure le juge Field ; Terry levait le poing une seconde fois pour frapper lorsque Nagle lui envoya une balle au cœur.

Le coup venait de partir lorsque Mme Terry apparut à la porte avec un paquet de voyage qu'elle portait à la main. Stockpole lui barra le passage et, avec l'aide d'autres personnes, il réussit à lui enlever son paquet ; sur examen, on constata qu'il contenait un pistolet, ce qui indiquait les criminelles intentions de Mme Terry. En voyant tomber son mari, elle s'écria : " Ils l'ont tué ! Ils l'ont assassiné ! "

On se figure l'excitation qui éclata dans la salle où soixante-dix personnes environ prenaient leur dîner. Le marshal Nagle restait impassible, le revolver encore fumant à la main. Les gens se pressaient autour, mais il leur dit qu'il était un marshal des Etats-Unis accomplissant son devoir et qu'il ne voulait pas être molesté. Nagle et le juge Field se dirigèrent aussitôt vers le train. M. Field était nerveux, agité, et d'une pâleur extrême ; il ne proféra pas un mot.

Comme le défunt avait déjà fait de graves menaces contre le juge Field, l'attorney général Miller avait cru devoir ordonné au marshal du district de protéger sa vie.

Le juge Field n'était pas armé ; il disait toujours à ceux qui lui conseillait de porter une arme sur lui, que si un juge de la Cour Suprême des Etats-Unis était obligé de porter une arme dans l'accomplissement de ses fonctions il vaudrait aussi bien tout de suite d'abolir les tribunaux.

Un journal annonce que, il y a quelques jours, Terry avait menacé de mort le juge Mathew Deady, du district de Portland, Oregon, si ce dernier venait à San Francisco pour juger la cause pendante entre lui et sa femme.

Un autre juge tiré

SAN DIEGO, COL., 16.—Le juge W. L. Pierce causait sur la rue hier avec l'ex-gouverneur Murray, d'Utah, lorsqu'il reçut une balle dans le dos, il ne fut heureusement que blessé.

L'auteur de cette tentative d'assassinat est un individu du nom de Glendmnin contre lequel le juge Pierce avait prononcé une décision antérieurement.

Incendie à Tadousac

Plusieurs maisons deviennent la proie des flammes

Courage des citoyens

TADOUSAC, 16.—Un incendie a éclaté à 4 heures hier matin dans une boulangerie ici, et les flammes se communiquèrent à trois maisons voisines qui furent détruites de fond en comble. La maison d'école et la partie haute du village ont été épargnés non sans beaucoup de difficulté. Comme il n'y a pas d'aqueduc, on dut prendre l'eau à la rivière et la jeter sur les flammes. Les cottages de l'archidiacre Evans et de M. Thomas, de l'Académie de Musique de Montréal, ont été fortement menacés de destruction. Sir Roderick Cameron et ses deux fils, M. le curé Lemieux, le maire de Tadousac, l'archidiacre Evans et plusieurs autres résidents ont fait des efforts inouïs pour circonscrire l'incendie. Les pertes sont portées à $5,000.

UN FLEUVE D'OR

Le Missouri devient à sec et montre un lit de métal précieux

HELENA, MONT., 16.—A Townsend la rivière Missouri est si basse que le lit en est à sec sur une grande étendue. Les gens de la place se mirent à chercher de l'or, et ils en ont trouvé un gisement si riche qu'il donne $7 et $10 par jour. Le Missouri sera probablement bientôt bordé de chercheurs d'or sur une distance de cinquante milles d'Helena.

UN TUNNEL

On pense le compléter d'ici à 1892

NEW-YORK, 16.—Après un intervalle de deux ans, l'ouvrage a été repris au tunnel sous-marin qui doit relier New-York à Jersey City. On a pu régler aussi bien que possible la question financière, et maintenant on espère que le tunnel sera terminé avant 1892. Il sera muré de manière à former deux tunnels indépendants de 5,900 pieds chaque. A chaque bout, les approches auront trois quarts de mille ; de sorte que la longueur totale du tunnel sera de deux milles et demi.

Ecole du Patronage

Dimanche 18 août, à une heure et demie p. m., réunion de messieurs les patrons.

Personnel

Dr L. P. Fontaine, de New-York, est en cette ville.

L'hon. P. J. O. Chauveau est arrivé en cette ville hier.

M. et Mme A. Gobeil, d'Ottawa, sont en cette ville et logent au St-Louis.

M. Dumais, député au local pour Chicoutimi et Saguenay, est à Québec.

Chez les Ursulines

Hier matin, dans la chapelle des Ursulines, a eu lieu la profession religieuse de Mlle Catherine Thibault, en religion St Stanislas. La nouvelle professe est native de St-Denis, en bas, comté de Kamouraska. Mgr Legaré présidait la cérémonie, ayant à sa droite, M. l'abbé Vaillancourt, vicaire de la Basilique et à sa gauche M. le chapelain des Ursulines. M. Pampalon, de cette ville, a donné le sermon de circonstance.

Avis aux mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assouplit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille.

Paroles de Mystic

Je puis recommander l'Extrait Framboisier Sauvage du docteur Fowler pour la diarrhée chronique parce que je m'en suis servie deux ans et que je n'ai rien trouvé qui m'ait fait autant de bien.

JANE TAYLOR.
Mystic, P. Q.

Ce remède guérit tous les maux de l'été.

Bulletin Commercial

Montréal, 16 août 1889.

Malgré les pluies fréquentes et quelques-unes torrentielles que nous avons eues depuis notre dernière revue, les rapports que nous recevons de diverses parties de la province sont unanimes à dire que les grains promettent de donner une bonne récolte. Le blé, pour le peu qu'on en cultive, est très beau ; l'avoine est belle aussi, quoiqu'elle soit couchée par place. L'orge, que l'on a commencé à moissonner, donnera un bon rendement, mais elle n'a pas une belle couleur, elle a pris une couleur brune qui lui ôte de la valeur pour les brasseurs. Les pois sont beaux en tige, et n'ont que peu de gousses et commencent à pourrir au pied ; pour les pois, la récolte sera mauvaise. Les patates souffrent beaucoup, mais par localités ; dans nos environs elles sont presque toutes attaquées ; nous connaissons un cultivateur qui perd une récolte qu'il estimait à $600, et qui ne récoltera peut-être pas assez pour sa famille.

BEURRE ET FROMAGE

Le beurre est très calme. Les beurreries ont un léger mouvement d'exportation. mais la demande locale s'adresse plus aux beurres de ferme. On paie ici 19½ à 20c. en gros, de 20 à 21c. en détail pour les beurres frais de beurreries et de 19 à 19½c. pour les beurres de juillet et de juin.

En fait de beurre de ferme, les qualités de choix sont très recherchées mais elles manquent totalement sur notre marché ; les beurres frais des townships, qui s'en approchent le plus, ont presque tous les défauts de la fabrication d'été et ne se conservent pas.

Le fromage a baissé de ½c. à peu près depuis la semaine dernière et encore à ce prix il n'est pas actif. Dans Ontario on a fait quelques ventes à 9c., mais la plupart des acheteurs refusent de monter à ce prix-là.

CHARBON

Le charbon dur reste au même prix : $6.00 la tonne pour le *stove* et 25 cts de moins pour le *egg coal*. Il n'y a rien qui indique une prochaine hausse.

CUIRS ET PEAUX

Les cuirs sont plus actifs, les fabricants de chaussures ont fait cette semaine d'assez forts achats à des prix soutenus. Les stocks cependant sont encore considérables, mais les affaires se présentent mieux.

Les peaux sont un peu plus fermes ; on a essayé d'obtenir des tanneurs un prix en hausse de 25 cts, mais la plupart des commerçants font des affaires à l'ancien prix. Les moutons en laine valent de 90 cts à $1 ; les agneaux se paient de 40 à 45 cts la pièce.

DRAPS ET NOUVEAUTÉS

Dans le gros on ne voit que quelques commandes de réassortiment ; les affaires en marchandises d'automne sont à peu près nulles.

Les prix des lainages sont fermes. Les cotonnades sont en bonne demande à des prix fermes. Une réunion des filateurs de coton écru a eu lieu cette semaine, et il a été décidé de fermer les filatures pendant quinze jours.

ÉPICERIES

Le sucre est faible, le marché en est encombré. Nous le cotons en baisse de ⅛c. pour le raffiné blanc et le jaune. Les sirops sont en grande demande mais rares. Les mélasses sont faibles comme les sucres ; on les cote encore au même prix, mais il y a de la baisse dans l'air. On ne sait trop comment cela finira.

Les conserves alimentaires, poisson, légumes et viades sont en bonne demande à des prix fermes.

Grand Pèlerinage Annuel

De l'Union de Prieres de St-Roch de Quebec

Sous la direction de M. le curé F. H. Bélanger et avec l'autorisation de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec

Dimanche, le 18 Août prochain

Le vapeur *Brothers* et un autre vapeur, nolisée dans la circonstance quitteront le quai Champlain à 6 hrs. a. m. précises.

Plusieurs prêtres entendront les confessions.

Prix du passage, aller et retour, 50cts., quai compris.

12 août.

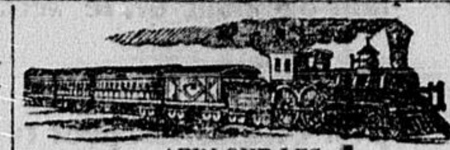

AFIN QUE LES

CULTIVATEURS

D'ONTARIO ET DE QUEBEC

Puissent avoir une occasion favorable de connaître l'exacte vérité touchant les résultats de la sécheresse au Nord-Ouest, pendant la saison actuelle,

La Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien

Organise pour eux trois excursions aux très bas prix qui suivent :—

CLASSE DES COLONS

De toutes les stations sur sa ligne, dans Ontario et Québec, savoir à

WINNIPEG et retour	$28
DELORAINE "	$28
GLENBORO "	$28
SALTCOATS "	$28
MOOSE JAW "	$28
CALGARY et retour	$35

Lits de repos gratis dans les chars-dortoirs pour colons.

Les trains d'excursion partiront les

20 Août, 3 Septembre, 24 Septembre

Ces billets seront bons pour revenir dans les 40 jours suivant la date de l'achat.

Pour plus amples informations, s'adresser à n'importe quelle agence du chemin de fer du PACIFIQUE CANADIEN.

14 août 1889.—c.e

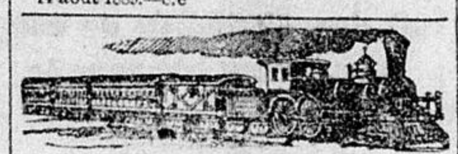

CHEMIN DE FER

Québec, Montmorency ET CHARLEVOIX

DES TRAINS D'EXCURSIONS circuleront Dimanche, le 18 août, et tous les Dimanches suivants jusqu'au 1er Octobre, comme suit :—

Départ de	Arrivée à
Hedleyville.. 6.00 A. M.	Ste-Anne.... 7.15 A. M
Ste-Anne.....11.00 "	Hedleyville 12.15 "
Hedleyville.. 1.30 P. M.	Ste-Anne.... 2.45 P. M

Prix du passage, aller et retour, 60 cts.
Enfants âgés moins de 5 ans, GRATIS.
Enfants de 5 à 12 ans, MOITIÉ PRIX.

Des billets de seconde classe seulement seront vendus sur ces trains.

Les billets sont bons pour revenir sur les trains réguliers du Dimanche qui circuleront comme suit :—

Départ de	Arrivée à
Ste-Anne...6.00 A. M.	Hedleyville...7.15 A. M.
Hedleyville.7.45 "	Ste-Anne.......9.00 "
Ste-Anne...4.00 P. M.	Hedleyville....5.15 P. M.
Hedleyville.6.00 "	Ste-Anne.......7.15 "

G. S. CRESSMAN, Gérant.

W. R. RUSSELL, Surintendant.

15 août 1889.—c.e

Ligne de Québec à Ste-Anne

LE VAPEUR "BROTHERS"

Capitaine Elz. Fortier.

A commencer du 15 août le *Brothers* fera ses voyages comme suit :

DE QUÉBEC. (Quai Champlain.)		DE STE-ANNE.	
Dimanche	6.30 A. M.	Dimanche	3.00 P. M.
Lundi	6.30 "	Lundi	2.00 "
Mardi	8.00 "	Mardi	2.00 "
Mercredi	6.30 "	Mercredi	2.00 "
Jeudi	6.30 "	Jeudi	2.00 "
Vendredi	6.30 "	Vendredi	2.00 "

Les SAMEDIS les voyages se feront comme suit :—

	De Québec.	De Ste-Anne.
Samedi 17 août,	2.00 P. M.	7.00 P. M.
" 24 "	12.00 A. M.	5.00 "
" 31 "	2.00 P. M.	7.00 "

Par ordre, ELZEAR FORTIER, Capitaine.

15 août 1889.

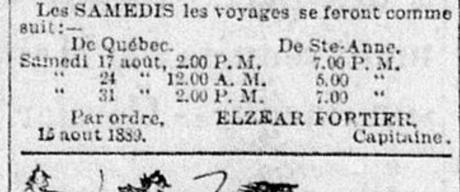

HIPPODROME ST-CHARLES

$1,000 DE BOURSES

COURSES AU TROT DE L'ÉTÉ

MERCREDI

20 ET 21 AOUT

1ER JOUR, 20 AOUT

No. 1. Courses des poulains de trois ans, de 1886, appartenant à Québecou au district de Québec ; huit entrées, fermées depuis le 1er mai dernier. Un mille deux dans trois, sous harnais. Pas de distance divisée 40-30-20-10 %.....$250 00

No. 2. Course de deux milles, au trot ; deux dans trois sous harnais.....$150 00

No. 3. Classe des 2,30, au trot, 3 dans 5.$150 00

2E JOUR, 20 AOUT

No. 4. Course des trois minutes, ouverte aux chevaux de Québec seulement. Le cheval " Tanner Boy " excepté.....$100 00

No. 5. Course de 5 milles, au trot, ouverte à tous chevaux, argent divisé 55, 30, 15%.....$150 00

No. 6. Course ouverte à tous chevaux au trot, 3 dans 5.....$200 00

Entrées, 10% pour toutes les courses excepté celle des poulains.

Il est exigé pour chaque course quatre entrées et trois partants.

Pas de poids spéciaux pour les meneurs, excepté pour les courses des poulains.

Les règlements de la *Canadian Turf Association* seront observés pour ces courses, en tenant compte des exceptions faites dans le programme.

Toutes les courses seront divisées 50, 25, 15 et 10%, à l'exception de la course des poulains et celle de cinq milles.

Il y aura un train du C. P. R., qui transportera les sportmen. L'heure du départ sera donné plus tard.

Les entrées seront fermées le 19 août, à 10 heures du soir et devront être adressées à M. J.-B.-M. Dion, secrétaire trésorier, de qui tous renseignements pourront être obtenus.

La veille des courses, le 19, le secrétaire-trésorier se tiendra chez M. Quinn, à l'Hippodrome, pour recevoir les entrées de ceux qui ne les auront pas faites d'avance.

Toutes personnes qui entreront sans payer seront poursuivies de par la loi.

Les conducteurs de chevaux seront costumés

W. F. POLLEY, Président, J.-B. M. DION, Sec.-Trés.

7 août.—n-o

REDUCTIONS ENORMES

—AU—

Magasin Populaire DE ST-ROCH

Pour un Mois seulement

A PARTIR DE SAMEDI, LE 27 nous vendrons à 25% meilleur marché que partout ailleurs, non-seulement une partie, mais tout notre stock

Et de plus, nous offrons nos Parasols de 75 cts. pour 13 cts.

Chose qui ne s'est jamais vu.

Balance de nos Bas Cachemire noir 35 cts pour 19 cts.

Flanelles de couleurs 20 cts pour 10 cts.

Ainsi de suite.

Une seule visite à notre magasin, vous dira plus que nous pouvons vous dire sur les journaux.

Donc qu'on se le dise.

Réductions immenses au Magasin Populaire de St-Roch.

Ed. N. Blais & Cie

Rue de la Couronne

Téléphone 436.

Nouveautés de tous genres en fait de matériaux pour artistes.

Porcelaines opales de toutes grandeurs et de formes variées, pour peindre, ceci est très nouveau et très élégant.

Un nouvel assortiment de couleurs fraîches pour peindre à l'huile et à l'eau.

Couleurs en émail pour peindre sur porcelaine.

Bronze, couleurs métalliques, lustrées, encre d'or, peinture d'or, etc.

Aussi, pinceaux, huiles, palettes, plaques, matériaux et fournitures pour artistes, enfin le seul assortiment complet de tout ce qui est requis pour la peinture et le dessin.

JOHN WALSH

LIBRAIRE ET PAPETIER

25, rue St-Jean, Québec.

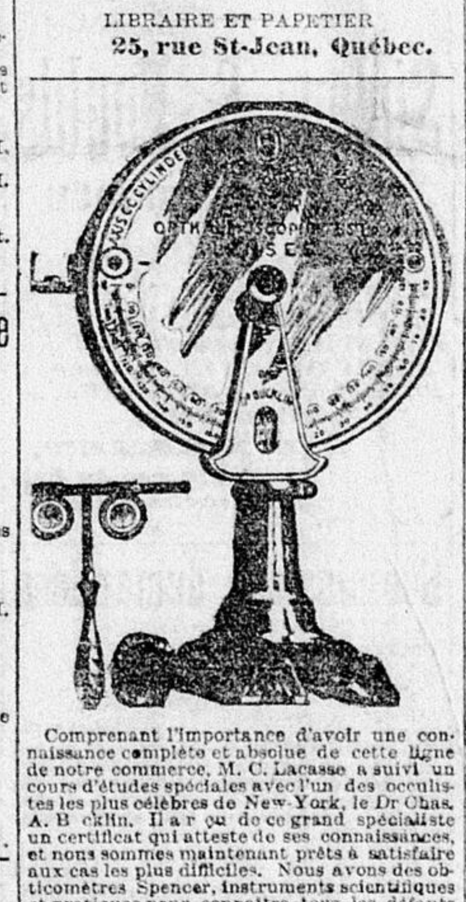

Comprenant l'importance d'avoir une connaissance complète et absolue de cette ligne de notre commerce, M. C. Lacasse a suivi un cours d'études spéciales avec l'un des occulistes les plus célèbres de New-York, le Dr Chas. A. B cklin. Il a r çu de ce grand spécialiste un certificat qui atteste de ses connaissances, et nous sommes maintenant prêts à satisfaire aux cas les plus difficiles. Nous avons des obticomètres Spencer, instruments scientifiques et pratiques pour connaître tous les défauts d'obtiques de l'œil et déterminer lentilles nécessaires pour les corriger.

Comme nous nous servons de cet instrument pour ajuster lunettes et pince-nez, nous pouvons garantir satisfaction à nos pratiques de toutes les classes.

Cet instrument mesure chaque œil séparément. C'est la méthode unique dont tous les occulistes s'accordent à reconnaître le mérite.

D'après notre expérience on rencontre souvent des personnes ayant des yeux d'un degré de force inégale ; cela nécessite, il va s'en dire des verres d'un pouvoir différent pour chaque œil qui, placés dans les montants de la lunette donneront une vision normale distincte.

Les personnes qui ont eu de la peine à se procurer des lunettes qui leur aillent bien, sont cordialement invités à venir se renseigner par elles-mêmes sur les mérites de cet instrument.

Lunettes et pince-nez de tous les degrés, toujours en main.

P. E. POULIN & CIE

— BIJOUTIERS ET OPTICIENS —

40, RUE DE LA FABRIQUE

Pharmacie LaRue

Coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch.

DÉPOT GÉNÉRAL

De Médecines brevetées, françaises, anglaises et américaines.

Parfumeries du Monde Elégant Articles de toilette.

EMULSION LEROY à l'huile de Foie de Morue de Norwège, aux Hypophosfites et à l'Extrait de Pancréas.

Préparation hautement recommandée dans la consomption, bronchite pulmonaire, toux, asthme, pauvreté du sang et faiblesse générale

LA POMMADE SOLARI, pour guérison certaine de la *Scabée* ou *démangeaison de la peau* Prix 50c la boîte.

Glace Odontos, pour la guérison du mal de dents.

A MM. les Médecins.—Antipyrine, sulfonal, phenacetine, sparteine, pilocarpine, éserine paraldehyde, cocaine, codeine, salol, thymol, iodol, napthol, napthaline, résorcine, etc.

Laboratoire de Prescriptions sous le contrôle immédiat d'un licencié en pharmacie.

Suppositoires, bougies uréthrales et nasales, N. B.—**Suppositoires, bougies uréthrales et nasales**, préparés à *froid*, avec précision et perfection.

Alexandre LaRue, Chimiste.

191, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

A VENDRE

UNE BONNE MAISON EN PIERRE, à 2 étages contenant trois logements, avec hangar et grand terrain, Nos. 87 et 89, rue Grant.

Pour informations s'adresser à W. J. MILLER, Avocat.

10 avril.—no.

BOECKH

Toutes les brosses Portant ce nom sont garanties de pleine grandeur et de qualité supérieure.

En vente dans toutes les principales maisons

Pacifique Canadien

DEPART DES TRAINS

1.30 p. m. pour Montréal, Ottawa, Toronto et tous les endroits à l'Ouest, et pour St-Jean, Farnham, Newport, Boston, et tous les endroits dans la Nouvelle-Angleterre et les points intermédiaires.

1.30 p. m. (DIMANCHES seulement) pour Montréal et les stations intermédiaires.

10.03 p. m. pour Montréal, Ottawa, Toronto et tous les endroits à l'Ouest et pour St-Jean, Farnham, Newport, Boston Portland, Springfield, les endroits de la rivière Connecticut et les stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS

Les trains arriveront à Québec de Chicago Détroit, Toronto, Montréal, Boston et des stations intermédiaires à 6.30 a. m. et 2.30 p. m. Les DIMANCHES à 10.03 a. m.

Bureau de billets à la Station du Palais, au No. 87, rue St-Pierre et à l'Hôtel St-Louis.

D. McNICOLL
Agent général passagers.

LUCIUS TUTTLE,
Gérant du trafic des passagers.
19 novembre 1888.

Traverse de St-Romuald, Sillery et Québec.

LE VAPEUR "LEVIS"

Capt. L. Desroches,

A commencer le 8 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), fera le trajet comme suit :

De St-Romuald.	De Québec.
5 15 A. M.	6 00 A. M.
8 00 A. M.	9 00 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 00 P. M.	2 00 P. M.
3 00 P. M.	4 00 P. M.
5 00 P. M.	6 15 P. M.

LES DIMANCHES.

2 00 P. M.	1 30 P. M.
5 00 P. M.	3 00 P. M.
	6 00 P. M.

Arrêtant au quai de Bowen à Sillery aller et retour.

Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec à 5.00 hrs. A. M. et à 7 hrs. P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche

Traverse de l'Isle d'Orléans

LE VAPEUR "ORLEANS"

Capt. Bolduc.

Le et après le 8 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

De l'Isle:	De Québec:
5 15 A. M.	6 15 A. M.
8 00 A. M.	9 15 A. M.
10 00 A. M.	11 30 A. M.
1 30 P. M.	2 30 P. M.
3 30 P. M.	4 45 P. M.
5 30 P. M.	6 16 P. M.

LES DIMANCHES

1 45 P. M.	MIDI	1 00 P. M.
3 15 P. M.		2 30 P. M.
5 00 P. M.		4 00 P. M.
7 00 P. M.		6 00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs. du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

8 mai.—e-c.

LA LIGNE FRANÇAISE DU HAVRE.

Compagnie Generale Transatlantique

Les magnifiques paquebots de cette ligne favorite pour le continent partiront de la jetée n. 42 (nouveau numero) de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA CHAMPAGNE, Boyer, Samedi, 17 Août à 9.30 A. M.

LA NORMANDIE de Kersabic Samedi, 24 Août, à 4 A. M.

LA GASCOGNE, Santelli, Samedi, 31 Août à 8 A. M.

LA BRETAGNE, de Jousselin Samedi, 7 septembre, à 3.30 A. M.

PRIX DU PASSAGE POUR LE HAVRE
1ère classe (vin compris) $120 $100
2eme classe............ $30.

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont de New-York au Havre, $26. Entrepont de New-York à Paris, $28.00, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

A. FORGET Agent Général, 3, Bowling Green, New-York

R. STOCKING, agent pour Québec.

A partir de Dimanche prochain, le 9 du courant,

Le Vapeur "Montmagny"

tiendra sa ligne ordinaire tous les Dimanches, quand le temps le permettra, et touchera les ports intermédiaires suivants : St-Laurent, St-Michel et St-Jean Ile d'Orléans.

Départ de Québec, Quai Champlain, à UNE heure p. m., pour être de retour le soir vers HUIT heures.

Prix du passage aller et retour, 50 cents.

Capt. D. LORD.

5 juin 1889.—n.o

M. Joseph Lafrance

MARCHAND DE MEUBLES

Informe ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son établissement au

No. 104, rue de la Couronne

Magasin de M. Eugène Blais, épicier.

M. Lafrance a le plaisir d'annoncer qu'il a en mains un stock considérable et choisi de meubles de toutes espèces. Il a aussi des meubles qui ont été endommagés par le feu. Il compte sur l'encouragement de ses pratiques et du public. Ainsi qu'on se le dise et qu'on aille chez

Joseph Lafrance,

No. 104, rue de la Couronne.

(Magasin ci-devant occupé par Eugène Blais,
Epicier.

6 juillet.—1m.

Ce n'est pas étonnant !

Ce n'est rien d'extraordinaire que telle ou telle personne soit guérie, après avoir pris les *Remèdes Sauvages* de J. E. P. Racicot. Ces remèdes sont tellement bien préparés et si bien adoptés à la nature que c'est impossible qu'un malade ne se guérisse pas en en faisant usage. Ce sont des remèdes faits avec des *Herbes* et des *Racines*, et fabriqués de la même manière que les anciens se servaient. Du temps que nos pères employaient les racinages on n'entendaient jamais parler de la dyspepsie qui est une maladie si fréquente de nos jours. Si cette science des herbes ne s'était pas perdue on ne verrait pas tant de maladies qu'il y en a actuellement. N'oubliez pas que si Dieu envoie diverses maladies, il met aussi sur la terre diverses plantes pour les guérir. Ce sont ces plantes que M. Racicot utilise et qui servent à guérir les maladies, qui ont été requises incurables par les meilleurs médecins mêmes.

J. E. P. RACICOT

22, Rue St. Joseph, St. Roch

A Montréal, ces remèdes se trouvent au No. 1435, rue Notre-Dame, à Sherbrooke, No. 9, rue du Pont.

FEUILLETON DE L'EVENEMENT 124

LE Démon de l'Argent

DEUXIEME PARTIE

LA CHASSE AUX MEDAILLES

—Vous aviez été choisi entre tous pour suivre et mener à bien cet enchaînement de mystérieuses affaires qui nous préoccupent à tel point que nous avions résolu de garder le silence jusqu'au jour du succès vis-à-vis des grands chefs et de la presse. Vous n'ignorez point cela ?

—Non, monsieur le préfet.

—Eh bien, que penseriez-vous d'un soldat demandant son congé la veille de la bataille ? d'un agent sollicitant sa mise à la retraite au moment du danger ? En vérité, Fromental, vous avez étrangement mal choisi votre heure pour nous quitter Dans les conditions toutes spéciales qui se présentent aujourd'hui, ce n'est pas un départ, c'est une défection, presque une trahison.

Raymond sentit un trouble profond s'emparer de lui. La liberté si ardemment souhaitée, si longtemps attendue, la liberté qu'il croyait tenir allait-elle lui échapper encore ? La fatalité s acharnait-elle sur lui au point de le forcer à continuer, malgré sa grâce obtenue, un métier qui lui faisait horreur ?

—Mais, monsieur, balbutia-t-il, secoué par un tremblement nerveux, je ne suis pas seul de vos sous-ordres sur qui vous avez le droit de compter. D'autres me valent comme zèle et intelligence, si même ils ne valent par mieux que moi ! Ceux-là ne pourraient-ils continuer et mener à bien les recherches que j'ai commencées ? Vous m'avez parlé tout à l'heure d'un soldat désertant son poste au moment du danger, Permettez-moi de vous répondre que ceci ne peut s'appliquer à moi, puisque dans le cas présent, le danger n'existe pas.

—Il est d'une autre nature, sans doute mais il existe ! répliqua le haut fonctionnaire. Sachez donc qu'un journal livre ce matin à tout Paris, et en quels termes ! le secret que pour de bonnes raisons nous voulions garder encore !

Je m'attends à la colère du ministre. Je redoute une interpellation à la chambre. Une seule chose, la découverte des coupables, pouvait sauver la situation, car le succès justifie tout ! Nous comptions sur vous pour obtenir ce succès, pour éviter le péril qui nous menace, et vous nous abandonnez ! N'ai-je pas ce droit de dire qu'en agissant ainsi vous désertez votre poste de combat ?

—N'ai-je pas assez prouvé mon dévouement ? mon courage ?

—C'est aujourd'hui qu'il faudrait le prouver une dernière fois !

—Monsieur le préfet, pendant dix années j'ai souffert.

—Qu'est-ce que quelques jours de plus ?

XXXIII

Raymond allait encore essayer de répondre. Il n'en eut pas le temps. La porte du cabinet du préfet de police s'ouvrit brusquement le ministre de la justice parut sur le seuil, les sourcils froncés, les regards sombres, les lèvres blanches. A sa vue le préfet se leva, très pâle.

—Je l'avais prévu ! pensa-t-il, en s'inclinant bien bas pour cacher son émoi.

Le secrétaire s'empressa de sortir avec Fromental et referma la porte derrière eux.

—Monsieur le préfet, dit le ministre d'un ton glacé, votre trouble et votre pâleur me prouvent que si ma visite vous effraye elle ne vous étonne pas ! Vous en connaissez le motif.

En lisant tout à l'heure un journal qui qui vous attaque et que voilà tout ouvert sur votre bureau, je n'ai pas eu la patience de vous faire demander et d'attendre que vous vous soyez rendu à mon appel ! Je suis venu.

Le haut fonctionnaire courba la tête.

—Ce journal a-t-il menti ? reprit le garde des sceaux. Dois-je donner l'ordre au parquet de commencer aujourd'hui même des poursuites contre lui ?

Le préfet ne répondit pas.

—Ainsi le journal n'a point menti ! poursuivit le ministre. Il y a eu quatre victimes ! quatre personnes ont été assassinées et aucune enquête n'a été faite, aucun rapport ne m'a été adressé. Je n'ai rien su, moi qui devais être le premier à savoir !

Impuissant à découvrir les coupables, ayant peur d'un blâme sévère, craignant une destitution, vous avez organisé la conspiration du silence autour de ces attentats monstrueux dont votre incurie vous rend complice ! A l'heure qu'il est tout Paris sait qu'une bande d'assassins tue et pille sans être inquiétée ! La grande ville devient un coupe-gorge ! un repaire de bandits ! Et nous avons un préfet de police un chef de la sûreté, une brigade d'agents ! et tout cela avec l'agent des contribuables qui se sentent égorger ! C'est inouï, monsieur ! c'est monstrueux !

—Monsieur le ministre, balbutia le haut fonctionnaire, il s'en faut de beaucoup que les allégations du journal soient conformes à la vérité. Ces enquêtes ont été faites. Des agents ont été chargés de fouiller Paris, et chaque jour, à chaque heure, leurs rapports m'arrivent.

—Que vous en apprennent ces rapports ?

—Rien encore par malheur ! et c'est pour cela que j'ai cru devoir garder le silence, j'ai vu un grand danger dans la divulgation des crimes commis et impunis, j'ai craint d'épouvanter Paris.

—Vous voyez bien monsieur le préfet que vous avez eu tort et que votre calcul était faux ! Les journaux ont appris ce que vous vouliez tenir secret, et ils parlent ! ils parlent d'aut plus haut que vous leur avez fait partie belle, et que votre mutisme obstiné laisse le champ libre au scandale de leurs dénonciations ! Ce sont eux aujourd'hui, qui sèment l'épouvante en vous montrant impuissant à maintenir la sécurité dans Paris, incapable d'arriver à la découverte et à l'arrestation des assassins ! Et ils ont raison ! Oui vous êtes impuissant, vous êtes incapable et vous êtes aveugle ! Savez-vous seulement ce qui vient de se passer ? ce qui se passe à cette heure ?

....

—Monsieur le ministre me permettra-t-il de lui demander à quoi il fait allusion ?

—Donc, vous l'ignorez ! et c'est moi, ministre de la justice, qui avais vous l'apprendre, à vous préfet de police dont la mission est de me renseigner ! Eh bien ! cette nuit, une nouvelle victime est tombée sans doute sous le couteau des assassins mystérieux, et c'est la mère de cette victime, c'est Mme la comtesse de Chatelux qui est venue ce matin me réclamer son fils disparu !

—Mme de Chatelux ! répéta le préfet avec stupeur.

—Oui. Elle est là, cette mère éplorée, demandant justice et vengeance. Si je la mets en votre présence, que lui répondrez-vous ? Que vous ne savez rien, que vous ne pouvez rien comme toujours !

—Mon Dieu, mais c'est horrible cela ! s'écria le haut fonctionnaire désespéré. encore un crime !

—Encore un crime impuni ! oui, monsieur le préfet ! D'ailleurs ils le sont tous et les bandits qui les commettent vont braver, plus audacieusement que jamais, une police aveugle et sourde ! Fiers de l'impunité qui leur est acquise ils vont continuer leur œuvre infâme, et demain nous apprendrons de nouveaux attentats, plus nombreux et plus effrayants que ceux d'hier !

—Je vous jure monsieur le ministre, que jamais Paris n'a été plus étroitement surveillé qu'il ne l'est en se moment !

—Surveillance plus apparente que réelle ! Surveillance dérisoire, puisqu'elle ne produit aucun résultat, puisqu'elle n'amène la découverte d'aucune piste. Bref, je vous donne huit jours pour trouver le coupable ou les coupables. Si dans huit jours vous n'avez pas mis la main sur eux, apportez-moi votre démission, ce qui m'évitera de vous révoquer.

Le préfet de police devint successivement d'une pâleur mortelle et d'une rougeur apoplectique.

—Je ferai l'impossible, monsieur le ministre, dit-il, mais vous venez de supprimer une de mes forces.

—Laquelle ?

—Vous venez de m'enlever celui de mes sous-ordres sur lequel je comptais le plus.

—Parlez-vous de Raymond Fromental ?

—De lui-même. C'est à lui qu'incombait la plus lourde tache. Il était chargé de conduire toutes les recherches, et le chef de la sûreté avait foi en lui.

—Refuse-t-il donc de vous seconder ?

—Au moment de votre arrivée, monsieur le ministre, je le questionnais à ce sujet et je me heurtais, je dois le dire, à une vive résistance.

—Il est là ?

—Oui, monsieur le ministre.

—Faites-le venir.

Le haut fonctionnaire appuya sur un bouton électrique. Le secrétaire parut aussitôt.

—Envoyez ici Fromental, lui dit le préfet.

Raymond entra presque aussitôt, frémissant d'inquiétude, et s'inclina profondément, respectueusement, mais sans exagération d'humilité.

—C'est vous, monsieur, qui vous nommez Fromental et dont la grâce pleine et entière a été signée hier, lui dit le garde des sceaux.

—Oui, monsieur, répliqua Raymond, et je bénis le hasard qui, me plaçant en présence de Votre Excellence, me permet de mettre à ses pieds l'expression de ma reconnaissance infinie et de mon dévouement sans bornes.

—Il dépend de vous de me prouver ce dévouement et cette reconnaissance.

—Comment ?

—Vous étiez chargé de découvrir les auteurs des crimes qui effrayant en ce moment Paris. La grâce que vous venez d'obtenir vous donne le droit de vous démettre de vos fonctions, d'abandonner votre poste dès aujourd'hui. Votre intention est-elle d'user de ce droit ? Répondez-moi franchement.

—C'est mon intention, monsieur le ministre

—Eh ! écoutez-moi, et peut-être vos idées à ce sujet se modifieront-elles.

Raymond secoua la tête d'un air de doute.

—Voici ce que j'ai à vous dire, monsieur Fromental, continua le ministre. Vous êtes père, puisque c'est en vous appuyant sur vos sentiments de tendresse paternelle que vous avez sollicité votre grâce, et c'est ému par la touchante manifestation de cette tendresse que j'ai agréé et fait agréer votre requête. Eh moi, au nom des parents menacés dans leurs enfants par un mystérieux assassin je viens vous demander un grand sacrifice pour quelques jours de cette liberté complète à laquelle vous attachez tant de prix ! Me répondez-vous par une refus, M. Fromental.

(A continuer)

Propriété à vendre

Une magnifique propriété située près du quai de Ste-Anne de Beaupré, à proximité de la station du chemin de fer, contenant toutes les accommodations possibles pour les voyageurs et les pèlerins. Aussi, étable, cour, shed pour la commodité des voitures.

S'adresser URBAIN LESSARD, propriétaire Ste-Anne de Beaupré.

12 août.—1m.

Maison à vendre

Une magnifique maison avec jardin et dépendances, située rue St-Georges, Lévis, près de l'église, dans laquelle il y a deux beaux logements de 7 appartements chacun.

Il y a l'eau et renvoi d'eau dans chaque logement.

S'adresser par lettre à P. F. BOULANGER, No. 84, rue Desfosses, St-Roch.

21 juin.—3m.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

Ciment d'Amiante pour couvrir les bouilloires.

Presse - Etoupe, Carton et Papier d'Amiante.

Boites en Amiante à l'épreuve du feu.

Coton à éponger, blanc et de couleurs, (spécialité).

LAMPES A L'ALBO-CARBON

E se servant du Gas carburé, on réalise 50% o obtient une lumière supérieure et préfér à la lumière électrique.

Lampes Wanzer (sans cheminée). Lampes de poche (pocket self lighting lamp). Une commission libérale sera payée aux ingénieurs achetant eux-mêmes leurs fournitures. Prix spéciaux pour le commerce.

THEO. HAMEL,
44 Côte Lamontagne.

SAMEDI, 17 AOUT 1889

LES COLONIES FRANÇAISES

La politique coloniale n'a jamais si vivement préoccupé les esprits que de nos jours.

On ne rêve qu'agrandissements, que conquêtes au dehors.

L'exemple de l'Angleterre qui possède le plus grand empire colonial du monde—comprenant 23,000,000 de kilomètres carrés et près de trois cents millions d'habitants—a été contagieux. Chaque peuple de la vieille Europe n'aspire plus qu'à posséder à son tour un coin de terre, une île, un royaume qui soient comme une extension du territoire national.

L'Allemagne et l'Italie ont déjà réussi à planter leurs drapeaux en maints endroits des côtes africaines ; la Belgique règne sur le Congo ; la Russie porte un œil d'envie du côté de la Chine et la France étend elle-même un peu partout ses conquêtes.

Dans un excellent ouvrage qui vient d'être publié—*Les nouvelles colonies de la République Française*—M. Alfred Rambaud rappelle avec beaucoup de justesse qu'il y eut un moment où l'on put croire que la France deviendrait la plus grande puissance coloniale du globe : c'était vers le milieu du règne de Louis XV.

Elle possédait, à cette époque, dans l'Amérique du Nord, le Canada et la Louisiane, deux immenses régions huit ou dix fois grandes comme la France ; en Asie, l'Indoustan, un des pays les plus riches du monde. Puis la grande île de St. Domingue et l'île de France.

Il ne lui reste plus rien aujourd'hui de ces grandes possessions. La politique néfaste de ses gouvernants lui fit perdre tout ce qu'elle avait conquis au prix des plus onéreux sacrifices et des plus généreux dévouements.

La perte fut immense et il s'écoula encore près d'un siècle avant que la France, affaiblie et exténuée par l'incurie de l'un de ses monarques fut en état de réparer ses désastres.

Elle se mit cependant bravement à l'œuvre, luttant sans cesse, et faisant accepter à force d'énergie et d'habileté, ses réclamations sur les territoires extérieurs qu'elle convoitait.

Ses efforts furent couronnés de succès puisque, en 1871 et avant, la France comptait au nombre de ses possessions coloniales : en Amérique, les îlots de Saint-Pierre et Miquelon, l'île de la Guadeloupe, avec ses 183,000 habitants, l'île de la Martinique, qui compte 176,000 habitants, et la Guyane, qui en compte 27,000 ; en Asie, l'Inde Française, c'est-à-dire uniquement les cinq villes françaises de Pondichery, Chendenagor, Karikal, Mahé, Yanaon, disposant d'une population de 227,000 âmes ; la Cochinchine acquise sous le règne de Napoléon III, puis un protectorat sur le royaume de Cambodge en Océanie, la possession des îles Marquises et le protectorat sur les îles Tahiti, îles Gambier, îles Tubuai, îles Tuamotou, et en outre certains endroits sur les îles Sous-le-Vent, la Nouvelle-Calédonie conquise en 1863 ; en Afrique, l'Algérie, la plus belle et la plus précieuse des colonies françaises, les établissements de la Guinée du Nord, le Gabon, dans la Guinée du Sud, l'îlot de Gorée dans le Sénégal, l'île de la Réunion, et la petite ville d'Obock, dans la mer Rouge, acquise en 1855.

Voilà quel était, en 1871, l'ensemble les établissements français, tant comme possessions directes que comme protectorats.

Elles présentaient, dit M. Rambaud, une étendue de plus d'un million de kilomètres carrés, c'est-à-dire à peu près le double de celle de la France.

La population était d'environ sept millions d'habitants.

C'était déjà quelque chose assurément pour la France que d'avoir réussi en moins d'un demi-siècle à étendre son influence, à faire pénétrer sa civilisation sur les points les plus reculés du globe, mais l'on peut dire en toute vérité que sa puissance coloniale n'a été fondée que dans les dix à quinze dernières années.

Dans cet intervalle, elle a agrandi son territoire dans des proportions dont l'ensemble égale quatre ou cinq fois la superficie de la France ; la population de ses colonies, de sept millions qu'elle était, a été portée, à la suite des nouvelles conquêtes, à trente-trois millions d'habitants.

Les acquisitions les plus importantes opérées par la France ont été le haut Sénégal avec le Soudan, conquis par des armées de quatre ou cinq cents hommes ; le Congo, en Afrique, où avec de faibles ressources, l'intrépide explorateur, Savergnan de Brazza a réussi à maintenir sous son obéissance un pays plus vaste que la France, à créer des stations de commerce sur plusieurs points du fleuve Congo, à planter le drapeau tricolore à plus de quinze cents kilomètres de la côte ; la Tunisie, située à l'est de l'Algérie dont la superficie embrasse 140,000 kilomètres carrés et renferme une population de 1,200,000 habitants ; Madagascar, la plus grande île de l'Afrique, située dans l'Océan indien, avec une superficie de 591,964 kilomètres carrés, île, qui si elle était bien cultivée, dit M. Rambaud, nourrirait aisément trente à quarante millions d'habitants ; l'Indo-Chine qui se compose de quatre parties : le royaume du Cambodge, la Cochinchine française, l'Annam et le Tonkin, ces deux derniers présentant une superficie presque égale à celle de la France, avec une population de quinze millions d'habitants.

Voilà, en résumé, comment la France a pu, en multipliant ses efforts, réparer en partie ses pertes d'autrefois. Son œuvre—on peut le dire sans hésitation—a été noble, grande et couronnée d'un plein succès. Ayant perdu à jamais ses belles et riches possessions de l'Amérique du Nord où vivent à l'heure actuelle plus de cinquante millions d'habitants, la France, pénétrée de la grandeur de ses destinées et anxieuse de réparer une faute qui portait atteinte à son honneur et à son prestige, s'est employée sans relâche à reconquérir, sur d'autres continents, pied par pied, lambeau par lambeau, cette souveraineté coloniale qui a fait un moment sa force et sa grandeur.

L'empire colonial de la France est encore bien éloigné d'atteindre les proportions colossales de celui sur lequel règne notre digne souveraine, la reine d'Angleterre. mais quels progrès, quels développements n'a-t-il pas pris ? La pauvre France qui était reléguée, il y a moins de vingt ans, au troisième rang comme puissance coloniale, est passée honorablement au deuxième. Son empire colonial compte aujourd'hui plus de trois millions de kilomètres carrés et environ trente-trois millions d'habitants.

La *Presse* laisse entendre que si la législature manitobaine en arrive à décréter la prohibition de la langue française—ce qui serait absolument inconstitutionnel—le gouvernement fédéral ne pourrait faire autrement que de désavouer cette loi.

L'INVENTEUR EDISON

Edison, le célèbre électricien tient une place brillante à l'exposition universelle de Paris. L'un de ses chefs d'œuvres inédits les plus remarquable est une combinaison ingénieuse de son phonographe avec l'horloge, au lieu de frapper les heures, l'horloge fait entendre sur un ton modulé, les mots : "Midi," "Une heure," "Deux heures," etc.

LA LANGUE FRANCAISE AU MANITOBA

Dans un article qu'il communique à la "Presse" de Montréal, M. Faucher de Saint-Maurice se demande si le simple caprice d'une majorité brutale va imposer un langue étrangère à une minorité française, que nos compatriotes peuvent changer en majorité le jour où ils se donneront la peine d'aller chercher au Nord-Ouest ce qu'ils s'obstinent à demander aux Etats-Unis :—le travail et la propriété du sol.

Non, répond-il : une majorité anglaise ne peut ainsi se faire le pion de toute une race, et forcer des milliers de Français à quitter leurs charrues, leurs champs, leur commerce, pour se mettre en concurrence avec un prix de thème et réciter aux *gophers*, aux traiteurs, et à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest les "Principles of English grammar." Le "fair play" britannique s'est promené sous d'autres cieux que sous celui où Longfellow a fait naître, prier, souffrir Evangéline et d'où il l'a fait arracher par des soudards que pareils traits d'héroïsme militaire ont fait passer sous les fourches caudines de l'histoire. On ne change pas une race du jour au lendemain ; les Acadiens et les Canadiens-Français sont encore debout pour le prouver.

Que les Manitobains marchent sur leurs traces.

Quant à nous qui ne cessons d'entourer de justes prévenances et de délicates attentions la minorité anglaise de la province de Québec, nous n'avons pas besoin de dire que nos compatriotes sont pour le moins étonnés des rumeurs qui nous arrivent ainsi du Manitoba.

LA PRESSE D'ONTARIO

Le journal *The Daily Times* d'Orillia, Ontario, qui était représenté par l'un de ses membres dans la récente excursion de la presse d'Ontario à Québec, attache une grande importance à la visite faite à Ste-Anne de Beaupré.

Ce qui paraît avoir frappé ce confrère, en franchissant le seuil de l'église, ce sont ces deux pyramides circulaires surchargées de béquilles, de cannes et de bâtons laissés là par des pauvres malades qui ont trouvé leur guérison en invoquant la grande Thaumaturge. Il fait une assez longue description de ces pyramides ainsi que de la fontaine où plusieurs membres de la presse d'Ontaria, ont acheté des bouteilles de l'eau miraculeuse pour les emporter dans leurs foyers respectifs.

***

Le même journal fait une revue des environs de Québec visités par son rédacteur :

St-Sauveur, un faubourg de l'ancienne capitale, récemment dévasté par l'incendie, renaît de ses cendres avec une merveilleuse rapidité. La partie du faubourg qui a été détruite est presqu'entièrement rebâtie, et la ville, pour prévenir le retour d'un nouveau désastre, songe à se l'annexer.

A Québec, les petites constructions disparaissent pour faire place à de grands édifices.

La ville de Québec n'est ni morte ni en léthargie, et quoique sa situation naturelle l'empêche en quelque sorte d'étendre ses limites, ses nombreux faubourgs s'agrandissent rapidement. De villes considérables naissent déjà de chaque côté de la cité et si elles se fusionnent tôt ou tard avec celle-ci, elles porteront sa population à près de cent mille habitants.

***

Dans un numéro subséquent le *Times* d'Orilia raconte en détail l'excursion à bord du *Vega* et dit que les visiteurs ont été fêtés d'une façon royale.

Des discours sympathiques ont été prononcés de chaque côté, et nos amphytrions n'ont négligé aucune occasion de nous prouver qu'ils n'étaient point des "barbares" comme quelques-uns de nos journaux se sont plu à les représenter. Tout au contraire, les canadiens-français sont un peuple jovial, indifférent, hospitalier et généreux.

Ils nous appellaient leurs frères et semblaient désireux que nous demeurions comme une seule famille abritée sous un même drapeau.

Droits et sincères, malgré les différences de race et de religion, c'est ainsi que nous les avons trouvés. Nous comptons maintenant que lorsqu'ils visiteront à leur tour la province d'Ontario, notre population pratiquera à leur égard la large hospitalité que nous avons recueillie chez eux.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION

La visite du Shah de Perse

La visite du Shah de Perse à Paris défraie tous les journaux.

Parlons d'abord de sa visite à la Tour Eiffel.

Il ne peut détacher les yeux du gigantesque monument. Il se dirige vers le pilier Est, où il entre. Il montre l'escalier qui conduit à l'ascenseur. Il va s'introduire dans la cage de l'ascenseur. Mais il s'arrête ; il s'est ravisé.

Il y fait entrer une douzaine des personnes de sa suite, et l'ascenseur s'étant mis en mouvement, il redescend. Les mauvaises langues,—il y en a partout,—ne manquent pas de dire que le souverain a voulu que ses serviteurs essayassent, avant lui, la solidité de la machine.

Bref, le shah ne monte pas dans la tour.

***

Le Shah a visité successivement le dome central, l'exposition des Gobelins, des porcelaines, des meubles, de la métalfurgie, des bijoux, où il a acheté un brillant 32,000 francs ; les canons de Saint-Chamond, les Beaux-Arts.

Partout il était suivi par la foule qui criait :

"Vive le shah ! vive la Perse !"

Il était content, joyeux, écartant doucement avec sa canne, les curieux qui lui barraient le passage ; s'arrêtant à chaque instant pour examiner, questionner, acheter.

La galerie des machines l'a naturellement intéressé. Pour mieux voir, il relève ses lunettes à branches d'or sur son bonnet.

***

On passe rapidement à travers les classes 45, 33, 36, 40, etc. Les jouets d'enfants sollicitent vivement l'attention du souverain. Il y a surtout des soldats de plomb qui manœuvrent devant une forteresse, et une cage remplie d'oiseaux mécaniques, qui piaulent délicieusement. Là, par malheur, on ne peut rien acheter.

Le cortège se rend ensuite au palais des beaux-arts dont on visite sommairement quelques salles. Nasser-Eddin est là encore fort acclamé.

Une grosse femme réussit même à s'approcher jusqu'à lui, et lui tend la main, en criant : "Bien le bonjour, monsieur le shah !" Le souverain prend la main qui lui est offerte, et la serre, en riant de tout son cœur.

***

Le shah de Perse a reçu dans ses appartements la visite du roi sénégalais, Dinah-Salifou.

Le roi nègre est arrivé en fiacre découvert ; il est superbe sous son costume pittoresque : son immense robe aux brillantes couleurs lui tombe des épaules, et sa tête est surmontée d'une calotte carrée surchargée de soutaches d'or.

Le shah attendait son "cousin" royal dans la salle du trône. Il lui fait un accueil empressé. Longue conversation. Nasser-Eddin demande des renseignements sur le royaume du roi nègre, la population du royaume, l'armée, ses décorations.

Dinah-Salifou n'en sait pas long sur la géographie de ses Etats ; quant à ses décorations, il se les octroie lui-même généreusement.

Le souverain africain se retire enfin, drapé fièrement dans son manteau royal.

Le shah lui a demandé sa photographie ; aussitôt rentré, il se hâte de la lui envoyer.

***

Une visite intéressante du Shah de Perse est celle qu'il a faite chez M. Tirard, le président du Conseil.

Il faut voir, dit un journal français, l'amabilité, l'empressement de tous nos ministres et hommes d'Etat pour le monarque. De nombreux généraux, beaucoup d'artistes célèbres.

Après le dîner, les invités envahissent les salons. Le shah cause beaucoup ; il s'avance avec empressement vers le nonce apostolique, dont il serre cordialement la main. M. Tirard est méconnaissable ; on dirait un joyeux grand seigneur.

Survient S. M. Dinah Salifou, le roi nègre ; les deux rois s'entretiennent un instant, et le shah l'invite à venir le voir. M. Tirard annonce au prince africain qu'il est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Salifou savoure une tartine et le shah s'en va.

***

Le Shah ayant manifesté le désir de visiter le cirque de Buffalo Bill, le colonel Coby lui a consacré une grande matinée.

Avant l'hippodrome, avant les arènes des courses espagnoles de tauraux, ses arènes ont eu la visite du shah accompagné de ses ministres, du général Béranger, voir même de MM. Rouvier et Constans qui les suivent toujours, rapport à la ceinture, disent les malins. La vaste enceinte est envahie par la foule des spectateurs.

Buffalo-Bill a la prétention de donner aux Parisiens le spectacle de l'Amérique indienne, surtout les chasses aux taureaux et aux chevaux dressés pour être sauvages.

Le shah s'amuse beaucoup, braque sa lorgnette sur tous les coins de l'arène, donne le signal des applaudissements et rit de bon cœur, en voyant les sauts prodigieux des chevaux sauvages que l'on essaie de monter.

Quand le shah se retire, il est salué par des applaudissements enthousiastes. Il s'adresse à un Indien, auquel il demande des renseignements sur son pays en lui donnant une pièce d'or. L'Indien comprend bien la valeur de la pièce, mais c'est tout.

***

Dans la soirée du même jour, le Shah est allé dîner à l'Elysée.

M. Carnot s'avance pour complimenter son hôte, et le conduit au salon d'honneur. Quelques instants après, un huissier annonce le dîner :

"Madame la présidente est servie."

Le shah offre le bras à Mme Carnot. Nous ne dirons rien du menu, qui était vraiment digne de la réputation hors de pair de nos Vatels français.

M. et Mme Carnot n'ont rien de M. Grévy ; ils ont repris les traditions princières du maréchal de MacMahon.

Le shah occupe la place de maître de la maison.

Après le dîner, concert et réception. Les artistes de l'Opéra-Comique divertissent le shah et la grande foule des invités. Nasser-Eddin se retire accompagné du président et de hauts personnages, y compris Dinah-Salifou.

Il est acclamé chaleureusement sur la place Beauvau.

Vente Importante

FIN DE LA SAISON

IMMENSES

REDUCTIONS

TOUTE AFFAIRE

STRICTEMENT COMPTANT

La liste suivante peut donner une idée des présentes réductions :

RIDEAUX EN DENTELLE. Chaque paire réduite. Bords dentellés et tous galonnés. Blancs, écrue et café, prix la paire, 7 verges de long : 86c réduit à 69c, $1.08 pour 98c, $1.40 pour $1.12, $1.72 pour $1.38, $2.24 pour $1.80, c'est-à-dire moins que les prix du gros.

POINT A RIDEAUX. Grande largeur à la verge pour grands rideaux. Ecrue et café, 16c pour 13c, 17c pour 14c.

CANEVAS POUR RIDEAUX. Un grand assortiment et chaque pièce à prix réduit. Ecrue avec barre unie et double largeur réduit à 9c. Rayé rose et blanc, bleu et blanc, 16c pour 13c.

MOUSSELINE BURMESE, seulement quelques patrons en mains, 50 pouces de large, 22c pour 18c.

INDIENNES. Nous gardons seulement que les meilleures qualités d'indiennes anglaises. Meilleures indiennes de demi-deuil réduites à 11c. Meilleures indiennes de Hoyles, couleurs claires et demi-claires, de 15c pour 12c. Les célèbres indiennes cashmire, toutes importées du printemps, prix de la saison, 17c pour 13½c. Gingham américain, 11c pour 9c. Gingham écossais, très fin, 21c pour 16c.

BOUTONS de fantaisies en ivoire et en métal, tous réduits juste à la moitié du prix en prenant une carte de 2 doz. Magnifiques boutons en métal de 15c pour 7½c.

ETOFFES A ROBES. Un lot de carreauté fin et uni. Excellentes pour enfants 16c pour 13c. Beige, pur laine, gris et gris-brun à 18c pour 14½c, bien bon marché une étoffe toute laine. Drap Jersey, tout laine, 20c pour 16c et 24c pour 20c. Nuns veiling, bleu-marine, bonne qualité, 27c pour 22c. Serge bleu-marine, 22c pour 18c et 28c pour 23c. Llama crême, fleurie en couleurs, 22c pour 18c. Etoffes rayées, de fantaisie, pure laine pour enfants, 22c pour 18c.

MOUSSELINES, à prix réduits. Mousseline blanche, carreautée, 10c pour 8c. Mousseline en dentelle écrue, carreautée, 10c pour 8c et 12c pour 10c. Mousseline blanche, fleurie, 12c pour 10c. En dentelle blanche, rayée et fleurie 13c pour 10½c. Lawn blanc, rayé, 13½c pour 11c. Mousseline, café, avec pois blanc ou fleurie, pour robes, 23c pour 19c, 26c pour 21c.

SOIE PONGÉE. Différentes couleurs, 55c pour 44c, 65c pour 52c et 78c pour 63c.

SOIE NOIRE, 73c pour 59c, 97c pour 78c, $1.60 pour $1.28, $2.10 pour $1.68. Soie jersey, noire, $1.55 pour $1.24.

RUBANS. Notre qualité, pure soie, à 15c pour 12c, la qualité de 20c pour 16c. Rubans étroits, pour 2c et 3c. Ruban large, pour rideaux de 16c pour 13c. Ruban moirée, pour ceinturon d'enfants 41c pour 33c et 68c pour 55c.

PARASOLS, écrue, avec dentelle, de $1.15 pour 59c.

CHAPEAUX DE PAILLE, tous réduits.

BRODERIES. Un lot spécial à moitié prix en prenant 6 verges, 8c pour 4c, 11c pour 5½c.

DENTELLE LARGE POUR ROBES. En soie espagnole, noire et large, 98c pour 78c. En soie Chantilly, noire, $1.38 pour $1.11. Large dentelle blanche, de Brabant, 30c pour 24c, 35c pour 28c, bien bon marché pour draperie. Dentelle Orientale, crême, 42 pouces de large, 60c pour 38c et 68c pour 48c.

DENTELLES. De toutes descriptions à prix réduits. Dentelle torchon par pièce de 12 vgs, 10c pour 8c, 15c pour 12c, la pièce.

JUPONS BLANCS, tous réduits, 60c pour 48c, avec broderie $1.48 pour $1.19, $1.62 pour $1.30.

JERSEYS POUR DAMES, tous réduits et importées seulement depuis quelques mois, $2.48 pour $1.96, $2.95 pour $2.36, $3.68 pour $2.95. Ces articles valent l'attention.

LINGERIE, toute réduite. Robes de nuit, 78c pour 63c, 95c pour 76c, $1.18 pour 95c.

Simons & Foulds

RUE DE LA FABRIQUE

6 août 1889

CIMENT

CIMENT PORTLAND, CIMENT A FEU, patenté Ciment Parent CIMENT CANADIEN, ou Gauvreau, PLATRE, TROUX DE TUYAUX, etc.

A VENDRE CHEZ

J.-B. PARENT,
170, rue du Roi.
En face du Marché Jacques-Cartier.

8 août.—1m.

Soumissions demandées

Dans l'affaire de

Cyrille Blouin.
Epicier à Lévis,
INSOLVABLE.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à **MERCREDI prochain, le 14 courant, à 3 heures P. M.,** pour l'achat EN BLOC à tant dans la piastre, du stock et des crédits du failli se composant comme suit :

Stock :—Epiceries, cheval, voitures, harnais, etc., environ $864.04

Crédits et billets vendus, sans aucunes garanties $2284.13

Les soumissions pourront être faites pour le stock ou les crédits séparément ou pour le tout. Le soussigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Conditions : argent comptant.

Le stock pourra être examiné tous les jours au magasin du failli et l'inventaire ainsi que la liste des crédits au bureau du soussigné.

D. ARCAND,
Cess.-Syndic,
Rue St-Pierre, Québec.

9 août.—4f.

P. Morency & Cie.

Marchands-Quincailliers

90 RUE DE LA COURONNE

ST-ROCH

Assortiment complet de Ferronnerie

Blanc de Plomb,
Peintures sèches,
Peintures préparées,
Peintures Couleurs.

Mastic,
Vernis,
Coal-Tar,
Huile de Lin,
Huile de Morue,
Verre à Vitres,
Huile pd. Bœuf.

Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Clouterie, Fournitures pour maison, voitures, meubles, etc. Célèbre huile à harnais "Vacuum," articles de tablettes en général.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

P. Morency & Cie

90, Rue de la Couronne, St-Roch

10 août,—1m.

D. OUELLET & BUSSIERES

Architectes, Dessinateurs, Experts, Toiseurs, etc., etc.

85, rue d'Aiguillon, Québec.

D. OUELLET, ARCHITECTE

Ateliers à Vapeur et de Décors.

8 et 87, rue d'Aiguillon, Québec

9 avril.—n-o.

Le Magasin

Du LOUVRE

No. 4, Rue St-Jean

50 doz. COLLETS et POIGNETS de couleur, valant 35c pour 0c, le sett.

2 pcs. CHALLIES, pour robes légères, couleurs garanties, 10c la verge.

1000 vgs. SERGE bleu marin pour costumes de bains, valant 24c, pour 12c.

50 PATRONS de Vestes en toile, valant $2.26 pour 75c.

18 doz. CHEMISES de nuit 84c à $1.68.

45 doz. CAMISOLES et CALEÇONS, 35c à $2.58.

60 doz. COLLETS de couleur, valant 10c pour 5c.

COTE & FAGUY

4 RUE ST-JEAN

Grande Vente

SANS RESERVE

D'UN

Fonds de Banqueroute

La balance du fonds de banqueroute provenant de la faillite de H. Gagnon & Cie., pour être vendu sans réserve d'ici à un mois à des prix excessivement réduits, à la Maison Jacques-Cartier.

G. DARVEAU

58

Rue de la Couronne

L'ONGUENT MERVEILLEUX

De Nazaire Mercier

Cette Combinaison Merveilleuse de Produits Naturels

GUÉRIT

Les coupures, Brûlures, Blessures, Envenimures du froid, Crevasses, Boutons, Maux de sein et toutes sortes d'Ulcères. Elle guérit

—AUSSI—

Les Rhumes, Croup et autres cas d'inflammation, Retention d'urine, etc.

Renseignements complets sur chaque boite. Lisez cette circulaire.

EN VENTE PARTOUT

Petites boites 10 cts chacune. Grandes boites 25 cts.

27 mai 1889.

A. R. Pruneau & Cie

Marchands de Charbons Anthracite et Bitumineux

CHARBON FRAIS venant d'être reçu:

Grate, Egg, Stove et Chesnut.

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

BUREAU ET QUAI,

NO. 90, RUE DALHOUSIE

12 juillet.—3m.

REMÈDE DU PERE BRUNO

L'ANTI DOULEUR UNIVERSEL

Le **REMÈDE DU PERE BRUNO** s'emploie à l'intérieur et à l'extérieur

A l'INTERIEUR, il guérit la *Dyspepsie*, les *Acidités de l'Estomac*, les *Brûlements d'Estomac*, l'*Indigestion*, la *Diarrhée*, les *Coliques*, le *Choléra, etc.*

A l'EXTERIEUR, il s'emploie contre les *Rhumatismes*, la *Névralgie*, le *Mal de tête*, le *Mal de dents*, les *Points de coté*, les *Morsures d'insectes* et enfin contre les douleurs de toute espèce.

A vendre partout, **Prix 25 cts la bouteille**

AGENT GÉNÉRAL

ALEXANDRE LARUE, PHARMACIEN { **Coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch, Québec.**

USSI : Pastille à vers du Dr Picault, Elixir Pulmonaire du Dr Picault, Pommade Solari pour la demangeaison de la peau. **Prix 50 cts la boite.**

MERES! MERES!! MERES!!! MERES

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION

LE TRÉSOR DES NOURRICES

DU DR. PICAULT

Pour empecher les Convulsions chez les Enfants qui font leurs Dents.

C'est un remède sûr, et sur lequel on peut compter ; il est agréable à prendre ; il ne peut faire aucun mal ; il procure un soulagement immédiat ; il calme toutes les douleurs. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

Par l'emploi de l'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE (Prieur)

Le MEILLEUR CURATIF ET LE SEUL PRÉSERVATIF DES Affections Dentaires

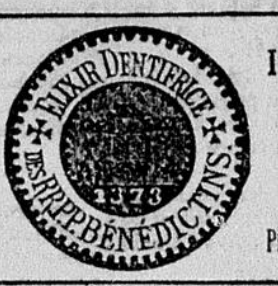

INVENTÉ en L'AN **1373** PAR LE Prieur Pierre BOURSAUD

EXTRAIT DE LA NOTICE

La formule de **PIERRE BOURSAUD** et ses procédés primitifs sont scrupuleusement respectés. Cet **Elixir** de nos Pères jouit des plus précieuses propriétés. Il prévient la carie des dents, qu'il blanchit et consolide. Il chasse le sang des gencives, qu'il tonifie et raffermit, et en dissipe ainsi tout gonflement. Il purifie l'haleine et assainit parfaitement la bouche, à laquelle il laisse une délicieuse et durable fraîcheur. Il prévient et guérit les maux de gorge, les enrouements, les inflammations, les aphtes et irritations de toutes sortes. En un mot, l'usage journalier de l'**Elixir des RR. PP. Bénédictins** assure la santé perpétuelle de la **Gorge** et de la **Bouche**. Comme on le voit, le spécifique cinq fois séculaire de nos Révérends Pères n'a rien de commun avec les produits seulement agréables répandus dans le commerce ; il s'en distingue autant par ses **vertus préventives** que par son **action curative, énergique, rapide et sûre.**

Vu et approuvé :
Le Prieur,
dom Maguelonne
Bén. Oliv.

AGENT GÉNÉRAL : **SEGUIN,** BORDEAUX

Agent pour la province de *Québec* : PAUL GARRIGUE, négociant, 16, rue St-Jean, à *Québec*.

LA COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

Ancienne maison METHOT fondée en 1808

Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer

Successeurs de **BEAUDET & CHINIC**

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

Propriétaires des maisons suivantes :

CLOUTERIE VENTADOUR, BEAUPORT.
FABRIQUE DE MOULANGES, RUE DE LA CHAPELLE, ST-ROCH.
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE, RUE DES SOEURS, B.-V.
BUREAUX ET MAISON DE VENTE, PIED DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE.

Stock universel et complet.

Marchandises de qualité supérieure.

Téléphone : 48 Prix sans précédents à Québec.

Venant d'être reçu par la Ligne Bossière :

3,000 Pierre à Moulanges de qualité supérieure, choisies dans les carrières mêmes.

DRAGÉES de Fer Rabuteau

Lauréat de l'Institut de France. — Prix de Thérapeutique

L'emploi en médecine du **Fer Rabuteau** est basé sur la science. Les **Véritables Dragées de Fer Rabuteau** sont recommandées dans les cas de *Chlorose, Anémie, Pâles Couleurs, Pertes, Débilité, Epuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants, Appauvrissement* et *Altération du sang*, à la suite de fatigues, veilles et excès de toute nature. — Prendre 4 à 6 dragées par jour.

Ni Constipation, ni Diarrhée, Assimilation complète.

Elixir de Fer Rabuteau recommandé aux personnes qui ne peuvent pas avaler les dragées. Un verre à liqueur aux repas.

Sirop de Fer Rabuteau, spécialement destiné aux enfants.

1314 *Une instruction détaillée accompagne chaque flacon.*

Exiger le **Véritable Fer Rabuteau** de **CLIN & Cie**, de **PARIS**, *que l'on peut se procurer chez les Droguistes et Pharmaciens.*

SOCIETE FRANÇAISE D'IMPORTATION

M. J. DAYET & CIE

MAISON DE GROS : **III rue St-Pierre.**

MAISON DE DÉTAIL : **30 et 32 rue St-Jean.**

Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Oporto, Sherry, Mistella, Manzanilla, Amontillado.

Bordeaux en Futs	**Bordeaux en Caisse**	**Sauternes en Caisse**
Sainte-Foy, Monferrand, Domaine de Marc, Fronsac.	Château Grand Barail, Haut-Médoc, Château Haut Vigneau, Château Gruaud Larose.	Graves, Clos Vimeau (Etamp. du châ.), Haut Peyraguey (Idem), Chateau Y quem (1874) (Idem)

Grand cognac fine champagne (18..) de Min. Marceau.

Ces vins sont livrés en barriques de 50 gal, et en demi barriques de 25 gallons. La société se charge de l'embouteillage et de la livraison à domicile.

N. B.—Tous ces vins proviennent de la maison Min Marceau, de Bordeaux, qui les fait analyser par le laboratoire municipal de Bordeaux, avant de les expédier et les garantit purs de tout mélange.

VINS DE BOURGOGNE

Medoc, Cantenac, Margaux,	Sauternes, Haut Sauternes, Cognac,	Ordinaire (passe tout grains) Pommard, Chambertin, Musigny, Richebourg, Romanée	(1881), (1876), (1870), (1874), (1865)	CHABLIS MEURSAULT, Supérieur 1874, *Bourgogne Mousseux*, La Croix d'Or de Pommard de François Petiot, prop. et maire de Pommard.

Château **Belmont** (Etampé du château) Cognac fine champagne, de la maison Loustau et Bazanac, fondée en 1700.

VINS DE CHAMPAGNE

LA CELEBRE MARQUE de St-Marceaux & Cie., de Reims, servie au lunch du centennial à New-York. "La Société Française est seul agent pour le Canada."

DRY IMPERIAL. EXTRA SUPERIEUR QUALITY, VERY DRY.

La maison garantit la provenance et la qualité de tous les produits mis en vente

AUX VISITEURS

Lustres d'églises, 12 lumières avec cristaux. Lustres, cuivre poli, nouveau, lampes, chaine, variées, à abat-jour et cristaux.

Lampes à pieds vase, veilleuses à petrole et bougies, Argenteries bien assorties.

Les huiles canadiennes, astrale, noire et à machinerie.

Les célèbres coffres-forts de Goldie & McCullock, les meilleurs du monde

En vente chez

A. E. VALLERAND,
67, rue Dalhousie

Aux Marchands !

Nous prenons la liberté de vous informer que notre gin "Merchers" est arrivé par le SS. *Kehrweider*.

Nous serons heureux de remplir toute commande que l'on voudra bien nous confier pour livraison sur le quai.

Nous en recevons 300 futailles de différentes grandeurs, ainsi que des caisses vertes, rouges et bleues.

Tous ceux qui nous ont donné des commandes voudront bien l'envoyer chercher.

Toussaint & Cie.
70, rue St-Pierre.

3 Juin.

SECONDE EDITION

Mgr l'archevêque de Bordeaux est mort jeudi.

La *Presse* annonce que tout espoir n'annexion de la ville de St. Henri à Montréal s'évanouit.

LES ELECTIONS EN FRANCE

Quelques journaux de Paris—disent les dépêches—annoncent que les élections générales des membres de la chambre des députés auront lieu le 29 septembre au lieu du 22, comme cela avait été antérieurement annoncé.

AVOCATS DE ST-PIERRE

Parmi les nouveaux "avocats de St. Pierre" de Rome, dont le comte Gaëtano Agnelli dei Malherbi est président, on remarque les honorables juges Baby et Pagneule, et MM. J. J. Curran, Q. C., M. P., F. Vanasse, M. P., éditeur du journal le *Monde*, P. B. Mignault, J. C Auger, N. P., F. Lecavalier, ex-M.P.P. l'hon. L. O. Taillon, et L. L. Corbeil, avocat.

L'ELECTION D'UN CONSEILLER POUR LE QUARTIER CHAMPLAIN

A la séance du conseil-de-ville hier soir, on a autorisé le pro-maire de lancer la proclamation pour l'élection d'un conseiller afin de remplir la vacance causée par la mort de M. O'Connel.

Il est grandement question d'élire un canadien-français. Et ce ne serait que justice. En effet, nos compatriotes sont en majorité dans ce quartier, et nous n'avons pas eu de représentant canadien-français depuis la mort de M. Blais.

Nous aimons à croire que nos compatriotes irlandais et anglais seront aussi généreux envers nous que nous l'avons été pour eux dans le passé, et qu'ils laisseront élire un des nôtres sans opposition.

On mentionne comme candidats probables, dans le quartier Champlain, MM. Bergevin et Misaël Thibaudeau. On parlait aussi beaucoup de M. Jalbert ; mais malheureusement, son nom ayant été oublié sur les listes électorales, il ne peut pas se présenter.

GRANDE-BRETAGNE

L'affaire Maybrick

A la Chambre des Communes

Londres, 17—L'association de la presse dit que le secrétaire d'Etat Matthews recommandera à la reine de commuer la sentence de Mme Maybrick, et de la condamner à l'emprisonnement perpétuel.

A la Chambre des Communes hier soir, après une discussion très violente, le *leader* du gouvernement a déclaré que celui-ci n'introduirait pas un projet de loi sur les loyers.

A la Chambre des Lords, hier soir, lord Fitzgerald a demandé au gouvernement s'il prendrait en considération la nécessité d'établir une cour criminelle d'appel. Il a fait allusion au cas de Mme Maybrick qui excite beaucoup l'esprit de la foule. Le Baron Halsbury, dit qu'il s'opposera à ce que l'on discute cette question lorsque les esprits sont excités. Il n'est pas juste de considérer une telle question, lorsque les jury, les juges et les employés de la cour sont en butte a des attaques malveillantes.

Le baron Herschall, dit que la question est très importante, et que le gouvernement étudiera sérieusement la chose après la session, afin de donner les plus grandes garanties possibles à la justice.

Le secrétaire d'Etat Matthews, le juge Stephens, et le grand chancellier de l'empire ont eu une conférence hier, afin de s'entendre sur la décision à prendre dans le cas de Mme Maybrick. La conférence a duré quatre heures.

Banquet Bonapartiste

Paris, 17—Un grand banquet bonapartiste a eu lieu hier soir ; et à peu après 1,600 personnes y assistaient. Toute mention de Boulanger a été reçue par des tonnerres d'applaudissements. Le général Du Borail présidait. Peut-on concevoir, a dit M. Duborail, quelque chose de plus odieux que l'indigne persécution dirigée contre Boulanger, par la Haute Cour ? On a condamné un vieux soldat, qui a consacré sa vie au service de son pays, un chevalier de la Légion d'honneur, qui a rendu d'éminents services comme ministre, on l'a condamné comme un voleur et un traître. Jamais semblable humiliation n'a été imposée à l'armée. Tout est compromis, la justice, la magistrature et les finances nationales. Faisons de vigoureux efforts, s'est-il écrié, pour nous débarrasser de l'engence qui régit actuellement l'état ; et en terminant son discours il a crié : "Vive Boulanger."

VENTE DE LA LIMITE A BOIS DE M. EDDY

La compagnie se retire des affaires

Ottawa, 17—La grande limite à bois de M. Eddy a été vendu ces jours ci, au Russell. La vente s'est effectuée, parce que la compagnie Eddy se retire des affaires du commerce de bois, pour concentrer ses ressources sur leur manufacture de Hull.

Cette vente est la plus grande qui se soit faite jusqu'à présent.

La carrière de M. Eddy a été bien remplie. Il est né dans le Vermont, et vint s'établir au pays à l'âge de vingt-cinq ans. Peu apres son arrivé au Canada, il ouvrit une petite manufacture d'allumettes sur la rive nord de la rivière où se trouve bâtie la ville de Hull. Il ne tarda pas à donner de l'extention à ses affaires. M. Eddy a commencé à faire le commerce de bois en 1865.

Il s'est mis à fabriquer du papier il y a deux ou trois ans ; et il a aussi bien réussi dans cette industrie que dans les autres.

La vente a commencé à deux heures, en présence d'un grand nombre de commerçants de bois. On a remarqué entre autres, MM. Klack, Fraser, James Maclaren, E. H. Banson, M. P. P. R. White, (Pembroke) G. R. Pattie, W. Murray, John Bryson et M. P. R. Courvy etc.

6, 6, 6, 6, 6, 6.

4997 vgs de shirting, 36 pouces de large, seront offerte cette semaine chez Myrand et Pouliot, au prix modique de 6c. la verge, une valeur sans pareille. Unique chance d'ici à longtemps.

Note spéciale

Cette semaine, chez Myrand et Pouliot, il est offert un grand nombre de jobs de toutes sortes, venant d'être reçus, et pour être vendus, sans réserve. A chacun d'en profiter.

NOUVELLES DE MONTREAL

L'épave du "Cynthia"

Une carrière accidentée

Les fièvres typhoïdes

Un enfant empoisonné

Changements chez les Jésuites

Scène émouvante

Montréal, 17.—

Comme certaines personnes se proposent de relever le SS. "Cynthia" naufragé à la Longue-Pointe, les commissaires du havre disent que personne ne pourra toucher à l'épave sans donner une garantie que toute la coque et la cargaison seront enlevées. Autrement des spéculateurs enlèveraient la charge et le mécanisme et abandonneraient la carène qui serait déplacée par les glaces et entraverait la navigation.

Montréal, 17.—Les détectives Campeau et Carpenter, en faisant une ronde dans les environs du poste central, hier après-midi, rencontrèrent un jeune homme nommé Alphonse Bélisle, âgé de 19 ans, qu'ils recherchaient depuis au-delà d'un mois pour une accusation de vol d'outils, portée contre lui par un nommé Lalonde, demeurant ruelle Rolland.

Une autre plainte avait aussi été déposée contre le même par un monsieur Coghlin, demeurant sur la même rue, au sujet du vol d'une montre ainsi que d'un habillement complet.

Il a été arrêté il y a quelques mois en compagnie d'un autre gibier bien connu de la police nommé Peter Duffy, sous la prévention d'avoir pénétré avec effraction dans la maison de M. W. S. Gardner, rue Mackay, et d'y avoir enlevé une quantité de pièces d'argenterie. Les deux accusés ont alors subi leur proces. Duffy ayant plaidé qu'il n'était que la complice de l'autre, s'en est réchappé avec quinze jours de prison, pendant que Bélisle attrapait six mois aux travaux forcés.

La sentence imposée à Duffy n'a pas cependant eu l'effet désiré sur lui, car deux jours après, il était repris pour un autre vol avec effraction qui lui a valu une condamnation de cinq années de pénitencier qu'il purge actuellement.

Bélisle a été amené ce matin devant le juge Desnoyers et a opté pour un procès sommaire. La preuve contre lui a été écrasante. Sa mère même est venue témoigner contre lui et a dit au juge qu'elle ne pouvait pas le contrôler. Après avoir été trouvé coupable et au moment où la Cour allait prononcer la sentence, le grand connétable a produit une autre plainte de la part d'une dame Mélina Miron, chez laquelle l'accusé a défoncé et a enlevé divers articles au montant de $50.

Bélisle a été condamné à 4 années à St-Vincent du Paul.

Montréal, 17.—On signale 34 cas de fièvres typhoïdes au village de la Pointe St. Charles. Ceci est du au mauvais état sanitaire dans lequel se trouve ce village.

Montréal, 17. —Hier soir, un enfant de 18 mois, fils de M. J. B. Camilie, 12 rue Monroe, en jouant sur une table s'empara d'une bouteille de lessive coucentrée et absorba une gorgée du dangereux liquide. Il poussa quelque cris et tomba en convulsions. La mère le porta sur le champ à l'hôpital général. Rendu à l'hôpital l'enfant avait le visage noir et ne respirait guère plus. L'opération de la trachéotomie fut faite, ce qui lui permit de respirer plus librement. Il y a peu d'espoir de lui sauver la vie.

Montréal, 17.—Le Rév. P. Hamel, supérieur des Jésuites du Canada, vient de faire quelques changements au collége Saite-Marie. Le Père Schmidt a été nommé vice-président à la place du Pere Desjardins, nommé préjet du collége de St. Boniface, Manitoba. Le Père Hudon a été nommé procureur à la place du Père Garceau qui s'embarque pour l'Angleterre le 28 de mois.

Montréal, 17—Hier matin, une femme en haillons, portant un enfant dans ses bras, s'éloignait vers le Champ de Mars, en courant et criant. Un constable la suivait. Un détective lui intercepta le passage et elle tomba aux mains de la police.

Se voyant conduire vers le poste central, elle se jeta par terre en se lamentant, au grand danger du pauvre petit, qui, de dessous les misérables loques qui le couvraient, regardait sans sourciller l'officier de police avec ses grands yeux de chérubin. La détective craignant pour la vie du petit, voulut l'enlever des bras de la mère, mais celle-ci, le retint avec une force à le broyer. La prisonnière fut portée plutôt que conduite au poste central.

Cette femme, originaire de Clamecy (Nièvre, France central) est dans le pays depuis six mois. Son mari, Pierre Viodet, se plaint qu'elle néglige ses enfants et a des symptômes de folie. Cette famille a été recueillie par la maison de refuge français. La jeune femme qui aime ses enfants à la folie, a l'esprit dérangé et erre parfois dans les rues avec son bébé dans les bras. Même elle empêcherait son mari de travailler.

Hier matin, ce dernier la fit arrêter par le constable Laporte, qui la logea au poste central avec tous les égards possible.

Elle est sous examen médical. Cette famille sera probablement renvoyée en France.

20, 20, 20,—18, 18, 18

Venant d'être reçu chez Myrand et Pouliot un grand lot de bas cachemire noir pour dames à 20c la paire et 60 dz. de bas de laine pour dames et enfants à 18c la paire. C'est la dernière chance, profitez-en.

5, 5, 5, 5, 5.

Ceux qui désirent avoir des garnitures pour robes à des prix exceptionnels, pourrons se le procurer chez Myrand et Pouliot. Ils mettent en vente, cette semaine, un grand lot de dentelles de laine de toutes couleurs au prix de 5c la verge.

Librairie Montmorency-Laval

Nous invitons le public à venir visiter notre nouvelle importation, consistant en une grande variété de porte-monnaie, porte-cartes, porte-cigares ou cigarettes, bourses, porte-folio, le tout en cuir et de formes les plus recherchées comme les plus commodes et à des prix très modérés.

PRUNEAU & KIROUAC,
28 rue de la Fabrique.

Evidemment

Evidemment destiné à remplacer tous les autres, le sirop calmant, l'Ami des Enfants a plus de vogue que jamais.

Demandez-le à votre fournisseur.

L'ESPRIT confus le défaut de mémoire, le dégoût du travail et des affaires sont les Symptômes de la Débilité Nerveuse, généralement accompagnée de Faiblesse Séminale et d'Impuissance. Les conséquences nécessaires sont la Phthisie et la Mort. "Le Remède Spécifique de Lane" est une préparation précieuse pour la guérison radicale de toutes les maladies nerveuses. En vente à une piastre le paquet. On l'envoie franc de port à tout adresse.

THE LANE MEDECINE CO.

MONTRÉAL.

☞ Les jeunes gens devraient lire l'Essai du Dr Lane "Maladies Nerveuses" envoyé franc Port à toute adresse. 11 juillet.

CONSEIL MUNICIPAL

Expédition de plusieurs affaires importantes

L'ANNEXION DE ST-SAUVEUR

Un débat intéressant

Le projet de règlement adopté en première lecture

16 août 1889.

Présents :—M. le pro-maire Tessier et MM. les échevins et conseillers Kaine, Sauveur Demers, McGreevy, Barbeau, Goulet, Laberge, Huard, Rhéaume, Bilodeau, Vincent, Morin, Carrel, Foley, Gagnon, Chouinard, Chambers, Duquet, Ls. J. Demers et McWilliam.

Sont aussi présents : M. Kirouac, maire de St-Sauveur, M. le conseiller Drolet, et M. Rousseau, secrétaire-trésorier de la même municipalité.

LETTRES ET REQUÊTES

M. Berrouard et autres citoyens de la rue St-Vallier demandent que la plateforme indiquée sur le plan de l'ascalier de la rue Ste-Claire ne soit pas construite, parce que des rassemblements s'y formeront qui leur causeront des ennuis.

MM. Narcisse Rioux et Ambroise Laroche tiennent la corporation responsable des dommages que leur causent les travaux de la rue St-André.

M. Alphonse Letellier tient aussi la corporation responsable des dommages qui pourraient être causés à sa résidence rue Ste-Famille et des Remparts, par la construction d'une bouche d'égoût.

On fait remarquer que c'est lui-même qui a demandé cette amélioration.

Les recettes des marchés le mois dernier ont été comme suit : Finlay, $63 ; Jacques-Cartier, $140 ; Berthelot, $15.50 ; Montcalm, $56 ; Champlain, $126.

M. l'échevin Demers présente une requête des contribuables et charretiers de cette ville, demandant la protection de la police pour empêcher les gardiens de la barrière du pont Dorchester d'exiger des péages qui ne sont pas imposés par la loi, lorsqu'ils se rendent à la gare du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, dans le village de Hedleyville.

INTERPELLATIONS

En réponse à M. Rhéaume, M. le pro-maire dit qu'il n'a reçu aucune nouvelle officielle des délégués envoyés en Europe par le conseil pour effectuer la conversion de la dette de la cité.

En réponse à M. l'échevin Demers, M. le pro-maire dit qu'il ignore complètement si ces délégués sont en route pour le Canada.

M. l'échevin Demers demande si le comité de l'aqueduc se propose de rendre justice aux grands industriels d'une certaine partie de la rue Prince-Edouard, en faisant construire une borne-fontaine dans le voisinage des monlins de M. Gignac, afin de protéger davantage ces établissements contre le feu.

M. Duquet, président de ce comité, dit que la chose a été résolue depuis longtemps et que si elle n'a pas encore été mise à exécution cela a été dû uniquement à l'insuffisance des crédits qui ont été mis à sa disposition. Le comité a encore à faire procéder au nettoyage de la rivière St-Charles, au Château d'Eau, et à d'autres travaux. Il lui faudrait donc de toute nécessité un crédit additionnel. Néanmoins, dès demain le comité étudiera la question.

A la demande de M. l'échevin Demers, il est entendu que la police municipale recevra instruction de mettre en fourrière toutes les vaches qui erreront dans les rues.

M. Gagnon dit qu'il a déjà fait adopter une résolution en ce sens et qu'elle n'a pas été mise en vigueur.

RAPPORTS

Le comité des marchés a reçu plusieurs soumissions pour la couverture en tôle galvanisée des boutiques du marché Champlain, et il recommande d'accepter celle de MM. Langhen & Pâquet, à $8.40 par dix pieds carrés, comme étant la plus basse et la plus avantageuse.—Adopté.

M. Chouinard dépose un projet de règlement préparé par l'avocat de la corporation basé sur le rapport du comité spécial chargé d'étudier la question de l'annexion du village de St-Sauveur à la cité de Québec. Il dit que l'avocat désire beaucoup qu'aucun changement ne soit fait à ce projet de règlement sans qu'il en soit informé, attendu qu'on pourrait y faire des amendements, entachés d'illégalité. M. Chouinard est d'avis que ce projet devrait être annexé au rapport et discuté en même temps que lui ce soir.

Le comité des chemins a reçu plusieurs soumissions pour la fourniture du bois et du charbon pour les édifices municipaux. Il recommande celle de MM. Lawrence & Broomer pour le bois, à raison de $4.23 la corde ; celle de M. Webster pour le charbon mou, à $5.75, et celle de MM. Gingras & Cie, pour charbon dur, à $5.40 et $5.45.—Adopté.

Le même comité dépose un projet de règlement concernant le prolongement de la rue Ste-Julie à l'avenue Dufferin, afin de l'ouvrir formellement au public et de permettre au gouvernement de continuer ses travaux d'embellissement.

Le même comité recommande que l'immeuble Tourangeau, rue St-Jean, soit vendu à l'enchère le mercredi 4 septembre, aux mêmes conditions que les autres, si ce n'est que la bâtisse actuelle devra être démolie en entier et que le plan de celle qu'on érigera sera soumis à l'ingénieur de la cité.—Adopté.

Le même comité recommande d'enlever le poteau qui se trouve à la porte de M. Livernois, photographe, et de le transplanter sur le côté nord de la rue Couillard.—Adopté.

Le même comité demande que l'on reconstruise une partie du mur de la rue Réal, qui est dangereux.

Le même comité fait rapport que la différence de niveau entre les rues St-Jean et Ste-Anne est de 61 pieds et 7 pouces, ce qui rend impraticable le prolongement de la rue du Palais.—Adopté.

Le même comité demande que le gouvernement soit prié de faire disparaître le disgracieux pâté de maisons entre les rues St-Patrice et St-Eustache et l'avenue Dufferin.—Adopté.

Le même comité fait rapport qu'il lui a fallu faire poser plusieurs autres lampes électriques dans l'Hôtel-de-Ville.

ANNEXION DE ST-SAUVEUR

MM. Chouinard et Ls. J. Demers proposent que le projet de règlement au sujet de l'annexion de St-Sauveur soit pris en considération en même temps que le rapport du comité spécial sur la même question.

M. McGreevy dit qu'il s'y oppose parce que ce n'est pas le temps des motions.

M. Chouinard regrette qu'il n'ait pas fait la même objection lorsque plusieurs autres motions analogues ont été proposées auparavant.

M. Kane dit que les autres questions n'avaient pas l'importance de celle-ci.

M. l'échevin Demers croit qu'on ne comprend pas bien le sens de la motion, qui est proposée uniquement afin de faire la première lecture ce soir après étude de toute la question, ce qui sauverait un temps considérable. Mais cela ne veut pas dire que l'affaire sera irrévocablement résolue. Le projet de règlement sera ensuite publié. Il blâme ceux qui ont été la cause que la séance de mardi n'a pas eu lieu, parce qu'ils ont prononcé l'ajournement à 7.30 heures et alors que plusieurs conseillers se trouvaient dans les salles voisines. Ce n'est pas de cette manière qu'on en arrivera à une solution.

M. McWilliam est en faveur de la première lecture ce soir, attendu qu'il sera toujours facile de faire des amendements à la seconde.

M. Duquet dit que c'est précisément de cette manière qu'il faut procéder si l'on veut en arriver à quelque chose de pratique.

M. Chouinard explique que ce qu'il a en vue en proposant sa motion, c'est d'éviter qu'il y ait inutilement deux longs débats au lieu d'un seul.

M. le pro-maire dit qu'il est bien certain que ce n'est pas le temps des motions, mais que si le conseil y consent, il est facile de passer outre.

La motion est en conséquence adoptée sur division.

ORDRES DU JOUR

Le premier article des ordres du jour est le rapport du comité spécial de l'annexion de St-Sauveur et le projet de règlement à ce sujet.

Le président du comité, M. Chouinard, donne lecture du rapport que nous avons déjà publié en entier, et l'accompagne de quelques remarques.

Au sujet de la deuxième clause, il dit que par sa charte, la cité de Québec a le droit de fixer le revenu minimum que doit donner une rue pour avoir l'eau, et qu'à Québec ce revenu est de 6 pour cent, mais qu'il sera de 4 pour cent à St-Sauveur.

Dans la clause 4, c'est 8 pompiers et non 12 qu'il y aura dans le poste.

Au sujet de la 6e clause, l'avocat de la corporation est d'avis qu'on doit donner aux quartiers qu'on annexera la même représentation qu'à ceux de Québec.

Clause 8, sur le montant de sa dette, St-Sauveur paiera dans six mois $1400, et la même somme dans un an, ce qui en réduira le chiffre d'autant.

La 9e clause donne lieu à certaines remarques de M. Rhéaume. Il dit qu'il félicite les membres du conseil de St-Sauveur d'avoir sauvegardé les intérêts de M. Cléophas Rochette, en lui garantissant l'exemption de taxes dont il bénéficie aujourd'hui. Mais comme il existe à St-Roch une autre fabrique du même genre qui se trouvera par la placée sur un grand pied d'infériorité, on ne trouvera pas mauvais qu'à la prochaine réunion il propose que cet établissement jouisse des mêmes avantages que celui de M. Rochette.

M. Bilodeau partage cette opinion et il ajoute que du moment que M. Rochette devient citoyen de Québec il doit être mis sur le même pied que les autres. Or si lui qui est riche bénéficie d'une exemption de taxes, il n'est que juste que M. Louis Richard, de la rue Arago, qui est un jeune industriel, jouisse du même avantage.

Au sujet de la clause 25, l'avocat de la cité dit que si l'on ne commence pas à imposer des taxes à St-Sauveur pour les frais d'administration avant l'année prochaine, notre charte ne nous permet pas d'y dépenser d'argent.

MM. Chouinard et Ls. J. Demers proposent alors que le rapport soit adopté et que le projet de règlement soit lu une première fois.

M. Chambers proteste en disant qu'on semble vouloir fermer la bouche aux autres membres du conseil.

M. McWilliam dit qu'en discutant ce soir on perd un temps considérable. On devrait plutôt adopter le rapport et le projet de règlement en première délibération, après quoi celui-ci serait publié, et à la seconde lecture on le discuterait clause par clause et chacun serait libre de proposer des amendements.

M. McGreevy dit qu'en procédant de cette manière il faudra publier le règlement une autre fois.

M. le promaire lit un article des règlements du conseil qui établit le contraire.

M. McGreevy insiste alors en désespoir de cause, pour que la question soit ajournée jusqu'après le retour de Son Honneur le maire.

M. le Dr Morin demande si, par l'adoption du rapport, le conseil se trouvera définitivement lié, et si, à la seconde lecture, l'on pourra discuter ce rapport clause par clause, et y apporter des amendements.

M. le pro-maire Tessier dit que le conseil ne sera nullement lié, et qu'il ne s'agit pour le moment que d'adopter le principe du rapport du comité de l'annexion.

M. le conseiller Carrel demande l'adoption immédiate du rapport, et fait une forte harangue en faveur de l'annexion.

M. le conseiller Kaine dit qu'il n'est pas opposé à l'annexion de St-Sauveur, mais il désire que l'on ne conclue pas un tel marché à la légère, et qu'on y réfléchisse longuement avant d'en venir à un règlement final. Il insiste pour qu'on attende le retour de Son Honneur le maire Langelier et des autres conseillers absents, afin de leur permettre d'étudier la question et de donner leur opinion. Il se déclare contre l'adoption immédiate du rapport du comité d'annexion, et demande qu'on le remette à la prochaine séance, alors que les conseillers absents seront de retour.

M. l'échevin Demers dit qu'il aurait désiré attendre le retour du maire Langelier, pour procéder sur une question aussi importante. Mais il dit qu'on a attendu assez longtemps déjà, et d'après des informations fournies par M. le maire Kirouac, l'on commence à se demander dans différents quartiers de St-Sauveur, où toutes les négociations vont aboutir. On se demande à St-Sauveur, a dit M. l'échevin Demers, si la corporation de Québec est sérieuse, et si on en viendra jamais à une entente.

Afin de dissiper ces craintes et de faire comprendre aux gens de St-Sauveur que la cité de Québec désire que l'annexion se fasse au plus tôt, il est de toute nécessité que le rapport passe immédiatement en première lecture. Il n'est pas nécessaire pour cela d'attendre M. Langelier. Le maire sera ici dans quelques jours, et s'il a des objections à faire sur certaines parties du rapport, il aura tout le loisir de les faire lorsque le rapport passera en seconde lecture.

Le comité d'annexion a discuté sérieusement toutes les conditions exigées par St-Sauveur ; les autres membres du conseil ont le rapport devant eux depuis trois semaines ; tout le monde par conséquent est parfaitement renseigné sur la question. Il n'y a pas de raison pour refuser la première lecture. Si, à la seconde lecture, on démontre que certaines clauses du rapport ne sont pas admissibles, il sera encore temps alors de faire des amendements.

M. le conseiller Duquet se déclare contre l'adoption immédiate du rapport. Il dit que l'on veut faire adopter quelque chose d'illégal. Il y a cette clause par laquelle la corporation s'engage à introduire dans la municipalité de St-Sauveur l'eau de l'aqueduc, immédiatement. D'après la charte de la cité et d'après l'avis seur légal de la corporation, M. le conseiller Duquet prétend que le conseil ne peut pas légalement prendre un semblable engagement.

M. l'échevin Chouinard fait alors remarquer que l'avocat de la corporation, dans son règlement, a rédigé cette clause d'une manière à la rendre parfaitement légale, tout en conservant la même idée. Ainsi, au lieu de dire que la corporation s'engage à introduire l'eau *immédiatement*, comme l'indique le rapport du comité d'annexion, le règlement de l'aviseur légal dit que la corporation s'engage à introduire l'eau dans trois ans à dater du premier mai 1890. C'est ce qui rend la clause en question parfaitement légale.

M. le conseiller Gagnon concoure dans les remarques de M. l'échevin Chouinard et se déclare en faveur de l'adoption immédiate du rapport.

M. le conseiller Sauveur Demers dit que le rapport maintenant devant le conseil ne veut rien dire, et qu'on veut tout simplement faire adopter quelque chose de contraire aux vues du conseil. En effet, il y a quelque chose d'illégal dans le rapport. Le conseil ne veut pas et ne peut pas par conséquent l'adopter : il y a maintenant le règlement préparé par l'aviseur légal de la corporation, qui, paraît-il, est rédigé de manière à trancher la difficulté et à faire disparaître les illégalités.

M. le conseiller Demers dit qu'il n'en sait rien, vu qu'il n'a pas encore été déposé sur la table du greffier. Il demande aussi d'attendre le retour du maire Langelier, et de procéder lentement sur une question aussi grave.

M. l'échevin Chouinard propose alors d'adopter les clauses qui n'offrent pas de discussion, et de laisser de côté celles sur lesquelles on n'est pas d'accord. Il fait cependant remarquer que la clause du rapport du comité d'annexion, et celle du règlement de l'avocat de la cité ne sont nullement contradictoires : l'une dit que l'eau sera introduite immédiatement dans St-Sauveur ; l'autre dit que la chose ne devra être faite que dans les trois ans qui suivront le 1er mai 1890. Il n'y a pas contradiction dans les termes : il y a simplement différence de temps.

M. l'échevin Rhéaume parle fortement en faveur de l'annexion. Il demande aux conseillers de lui citer un seul cas depuis que le conseil existe, où on ait adopté un règlement sans qu'un rapport eût été antérieurement soumis aux délibérations du conseil et adopté par lui. C'est sur un semblable rapport que l'avocat de la corporation s'appuie et se dirige pour rédiger un règlement selon les vues du conseil. M. Rhéaume fait ensuite allusion à ceux qui sont hostiles à l'annexion : il les accuse de ne pas avoir le courage de combattre ouvertement, et d'employer toutes sortes de moyens détournés pour empêcher que cette question soit réglée au plus tôt.

Il demande que le rapport passe immédiatement en première lecture à cause des bruits qui circulent à St-Sauveur au sujet des dispositions du conseil de ville. Il fait remarquer comme l'échevin Demers l'a fait, que l'on se demande à St-Sauveur, si les membres de la corporation sont bien sérieux dans toute cette affaire. Pour dissiper tout soupçon il faudrait adopter immédiatement ce rapport. De plus, il dit que l'hon. M. Pelletier, aviseur légal de la cité, qui assiste à la séance, vient de déclarer que l'adoption immédiate du rapport est nécessaire, pour lui permettre de procéder avec son règlement.

M. le conseiller Chambers se lève alors et fait un long discours contre l'adoption du rapport. Finalement, il propose en amendement, secondé par M. le conseiller Duquet, que le rapport soit amendé, en retranchant la première clause, et que le conseil admet le principe de l'annexion, avec certaines conditions qui devront être inclues dans le règlement préparé par l'aviseur de la cité.

Ont voté :

Pour l'amendement.— Les conseillers Kane, McGreevy, Foley, Chambers, Duquet.

Contre.—MM. les échevins Rhéaume, Demers, Barbeau, Bilodeau, Chouinard, et les conseillers Gagnon, Goulet, Laberge, Huard, Carrell, S. Demers, Vincent, Morin, McWilliam.

M. le conseiller S. Demers a voté en faveur de l'adoption du rapport après avoir consulté l'avocat de la cité.

M. l'échevin Demers propose ensuite la question préalable qui est adoptée sur même division.

La motion principale demandant que le rapport du comité d'annexion passe immédiatement en première lecture ainsi que le projet de règlement préparé par l'aviseur légal de la cité, est adoptée sur division.

Il est ensuite proposé par M. le conseiller Kane, secondé par M. l'échevin Rhéaume, qu'une motion de condoléances soit votée à l'occasion de la mort de M. O'Connell, et que copie de cette motion soit envoyée à la famille du défunt.—Adopté.

Proposé par l'échevin Chouinard, secondé par l'échevin Demers, que le projet de règlement préparé par l'avocat de la cité, soit imprimé de suite et distribué aux membres du conseil.—Adopté.

M. le conseiller Carrel et M. l'échevin Demers attirent l'attention du conseil sur le fait que l'on ne peut pas continuer les travaux sur la Grande Allée à cause de M. Lambson. Ce monsieur refuse de donner la lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue, tant que la cour n'aura pas sanctionné le jugement déjà porté contre lui. La corporation lui a fait les propositions les plus avantageuses et rien n'a réussi.

M. l'échevin Demers propose, secondé par M. le conseiller Carrel, que M. le pro maire soit autorisé à émaner les brefs immédiatement pour l'élection d'un conseiller en remplacement de feu M. O'Connell.—Adopté.

Le conseil ajourne ensuite à quinze jours.

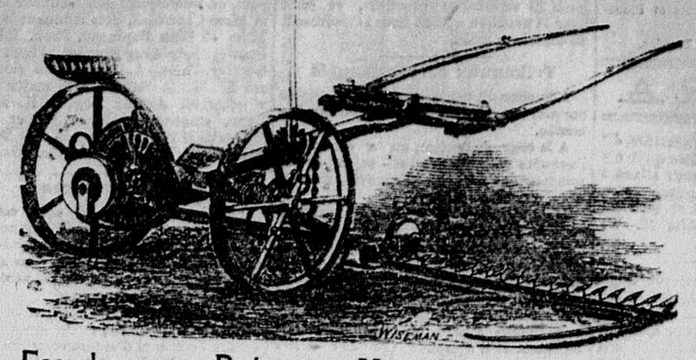

P. T. LECARE

A transporté son Magasin d'Instruments aratoires

No. 177 rue St-Paul

(En face la Poste de feu Charles Samson)

MARQUAND DE FER.

Faucheuses, Rateaux, Moissonneuses, Buggys-Cossett, Etc

S'il vous plaît de venir visiter le plus bel et plus grand

Entrepot de

VALISES ET PORTE-MANTEAUX

De la Ville.

J. Emile Caron

A son nouveau poste

No 21

Rue Notre-Dame, Basse-Ville

En face de l'Eglise de la Basse-Ville

Le Filtre à l'Eau

(IMPROVED GEM OF 1888)

Procurez-vous au plutôt le filtre à l'eau "GEM," et ne buvez plus d'eau non filtrée, ça pourrait être injurieux à votre santé, il est recommandé par les plus célèbres médecins de la ville.

J. A. TURGEON,
Seul agent à Québec pour les quartiers St-Louis St-Jean, Montcalm, Champlain, Palais et St-Pierre.
S'adresser : 335 rue St-Jean.
27 juillet.—1m.

NOUVEL HOTEL D'ÉTÉ

Hotel des Chutes de Shawenegan

Cet hôtel nouvellement construit près des célèbres chutes Shawenegan, sur la rivière St-Maurice, est maintenant ouvert pour la réception des nombreux touristes qui visitent annuellement ces chûtes, et de ceux qui désirant passer quelques jours de vacances à la campagne, pendant la belle saison.

Les chûtes Shawenegan formées par la rivière St Maurice sont les plus célèbres de la province. Leur hauteur est de 180 pieds. Si elle n'ont pas été plus fréquentées jusqu'à présent, c'est qu'elles étaient presqu'inaccessibles. L'on y arrive facilement aujourd'hui par un beau chemin de voiture, en partant des Trois-Rivières ou encore en partant de la station du lac à la Tortue, sur l'embranchement du chemin de fer des Piles, qui n'est qu'à 6 milles de l'hôtel. On peut se rendre de Québec aux chûtes en moins de cinq heures.

L'hôtel offre tout le confort désirable et les prix sont très modérés.

13 juillet.—1m.

UNE MERVEILLE!!

ACHETEZ LE

FILTRE A L'EAU

RECOMMANDÉ

Par tous les Médecins

Le filtre à l'eau, GEM, qui s'adapte aux robinets d'aque duc, devrait se trouver dans toutes les maisons, et il est hautement recommandé par tous les médecins comme étant le seul à l'aide duquel on puisse se procurer une eau absolument pure de tout corps étranger.

Seuls agents pour le Canada :

PELLETIER & MORENCY

No. 379, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

☞ On demande des agents.

29 Juillet.

Pendules Françaises!!

Venant d'arriver par le SS. "ETNA"

Nouveaux dessins,
Grande Variété,
Bas prix.

G. SEIFERT

BAZAR EUROPEEN

34, rue de la Fabrique

Ecole Vétérinaire de Québec

Les cours de médecine vétérinaire commenceront le TROIS OCTOBRE prochain.

L'enseignement vétérinaire dure trois années. Le prix est de $30 par année payable d'avance.

Le gouvernement met à la disposition des élèves des bourses dont les titulaires peuvent suivre tous les cours gratuitement.

Pour toutes informations, s'adresser à

J. A. COUTURE, M. P.
Directeur,
49 rue Des Jardins, Québec.

15 août 1889.—c.el 2m

EXTRAIT DE LIME De Saint-Domingue

PUR et non **ETENDU d'EAU**

SAIN et purifiant le sang.

TONIQUE agréable et rafraichissant.

QU'ON BOIT pendant les chaleurs.

ABSOLUMENT SANS ALCOOL

En vente par les épiciers et les droguistes partout, en chopines et en pintes, mesure impériale.

Grande Vente d'un Fonds de Banqueroute

A 50 cts DANS LA PIASTRE

A. E. BOISSEAU ET CIE

52, 54 RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH

JOB 325 DOZ. COLLETS En Toile POUR DAMES A 5 cts. LA PAIRE

JOB 1150 DOZ. COLLETS En Toile POUR DAMES Valant 20 c. pour 4 c.

SYNDICAT DE QUEBEC

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

ANNONCES NOUVELLES

Vente de la propriété Tourangeau.
Argent à prêter.—Société de Prêts et Placements.
De Paris.—Robitaille, Bernier & Bernier.

EXTRA

Après être allé aux renseignements, dit le *Quotidien*, nous pouvons dire qu'il n'y a rien de fondé dans la rumeur allant à dire que M. Gauvreau deviendrait coadjuteur de Mgr de Rimouski et qu'il serait remplacé ici par le Rév. M. W. Plaisance.

Le *Globe* de Toronto, parlant de la question de la langue française et des écoles séparées, conseille à M. Greenway de ne pas adopter le programme que l'agitateur tory voudrait lui tracer. "Sans doute, dit ce journal, il est possible que M. Greenway, en acceptant pour chefs le Madhi McCarthy et M. Martin, obtienne plus de succès politique qu'eux en ont obtenu ailleurs.

En Crète

Londres, 17—Les troupes turques ont fortifié leur position à Canca, en Crète, dans la crainte d'être attaquées par les insurgés. Cinq cents hommes de troupes sont arrivés, et on en attend encore six cents.

Autriche

Vienne, 17—Le comte Kalnoky est de retour de Berlin.

Incendie à Lotbinière

Le beau village de Lotbinière a failli devenir la proie des flammes, dans la nuit de jeudi dernier. Vers trois heures du matin le feu s'est déclaré dans la maison du Dr Geo. Fréchette, et au bout de deux heures ce joli cottage n'était plus qu'une ruine. Il a fallu pendant trois heures lutter contre l'élément destructeur pour empêcher la conflagration d'envahir les maisons voisines, qui n'étaient qu'à une vingtaine de pieds de distance ; heureusement que les citoyens de l'endroit se sont portés à l'appel qui leur a été fait avec un zèle admirable, et nous sommes heureux de profiter de la voix de votre journal pour leur présenter nos remerciements les plus sincères.

Nous devons spécialement mentionner M. Bergeron, constructeur d'églises, et M. Courteau, capitaine de la milice du district, qui deux heures durant sont restés à leur poste à quelques pieds seulement du foyer de l'incendie. On peut facilement conjecturer qu'un homme qui montre autant d'énergie et de tenacité que le capitaine Courteau devant le feu de l'incendie, soutiendrait honorablement son titre de capitaine en face du feu de l'ennemi, si l'occasion s'en présentait. Nous leur renouvelons nos plus sincères remerciements. — *Plusieurs citoyens de Lotbinière.*

Obituaire

La paroisse de St-Gilles de Beaurivage vient de perdre un de ses plus riches et plus respectables cultivateurs, M. Jean-Baptiste Demers, âgé de soixante-trois ans et demi, est décédé dimanche soir, quatre courant.

Son service et sa sépulture ont eu lieu le sept, au milieu d'un grand concours de peuple. Non seulement les habitants de St-Gilles s'étaient fait un devoir de venir prier sur la tombe de leur co-paroissien défunt, mais toutes les paroisses environnantes avaient de nombreux représentants dans le cortège funèbre.

Grande fête à St-Nicolas

La paroisse de St-Nicolas sera en liesse demain. A l'occasion de la fête de l'Assomption, Mgr Benjamin Pâquet, P. A., célèbrera la messe dans sa paroisse natale, avec beaucoup de solennité. Partie musicale splendide. Le vapeur *Pèlerin* partira de Québec à sept heures pour s'y rendre, et il reviendra à six heures du soir. Il touchera à St- Romuald.

Concert de l'Union Musicale

Les deux sections de l'Union Musicale donneront vendredi le 30 août, à la salle Jacques Cartier, un concert au bénéfice du corps de musique de la dite société.

On promet quelques surprises aux auditeurs de cette intéressante soirée, attendu qu'il y aura distribution de plusieurs cadeaux.

Les billets achetés d'avance comptent moitié prix.

Anthropophagie

Les journaux de Québec ont publié ces jours-ci du *Monde*, de Montréal, une nouvelle assez extraordinaire, sous le titre *Anthropophagie.* L'affaire en question était arrivée à Deschambault, disait notre confrère. Nous croyons devoir publier la note suivante, que nous recevons à ce sujet, sans toutefois en prendre la responsabilité :

On a annoncé d'une manière vague la bagarre de dimanche dernier, à Deschambault. Pour éclaircir la chose, je vais moi-même donner des détails circonstanciés. Nous ne sommes nullement venus à la rencontre de Damase Perrault, comme l'annonce le *Monde*, mais il est descendu lui-même de sa voiture pour venir m'attaquer dans la mienne. Nous n'avons tiré aucune course avec lui et ce n'est qu'après m'avoir frappé brutalement que je me suis défendu.

Perrault était sous l'influence de la boisson et je n'ai fait que me débarrasser de mon adversaire qui me tenait à la gorge.

Si une grande excitation règne dans le village, ce n'est pas dû au parti populaire de Perrault qui, revenu à son sang-froid, a avoué son tort, mais plutôt à une couple d'exaltés qui se plaisent à amplifier des choses qu'ils devraient cacher, pour l'honneur de la paroisse.

Je suis français, comme on le dit, mais je ne suis pas tout à fait étranger à la place. J'y demeure depuis deux ans, je suis citoyen et qualifié comme électeur, et avant aujourd'hui je n'ai jamais causé de trouble dans la paroisse.

Je suis averti que les villageois s'organisent pour me faire un mauvais parti. J'ignore le parti qu'on me prépare ; dans tous les cas j'avertis mes ennemis de prendre des formalités contre moi et je serai toujours prêt à défendre mes droits auprès des tribunaux comme dans les journaux. Cependant, je crains beaucoup que ceux qui sont les instigateurs de cette affaire restent gros *Jean* comme auparavant.

PHILIPPE DORÉ.

Bulletin maritime

—Le *Parisian*, qui est arrivé hier soir de Liverpool, avait 175 passagers de première, 117 de seconde et 300 d'entrepont.

—Le steamer *Mondego*, qui est revenu au port jeudi parce qu'il prenait la bande, a déchargé sa cargaison de pont et est reparti ce matin.

—Les frégates *Bellerophon* et *Pylades*, qui sont en route d'Halifax pour Québec, sont passées à 2.30 hier l'après-midi au Cap Désespoir, 384 milles marins en bas de cette ville. La *Tourmaline* est arrivée à New-York mercredi.

—La barque *Festina Lente* a fait voile de Greenock pour Québec le 13 août.

Médical

Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine auront lieu à Québec le jeudi 19 septembre prochain, et ceux pour la pratique auront lieu le mercredi 25 du même mois.

Tribunaux correctionnels

A la cour du recorder, trois ou quatre noceurs ont payé chacun une piastre d'amende.

A la cour de police, on a commencé l'enquête préliminaire au sujet du vol commis au magasin Bergevin, rue St-Jean, par Wm. Rowan.

Un autre témoin, M. Alexis Barbeau, couvreur, de St-Sauveur, a déposé à l'enquête sur l'affaire Meunier. Il a juré que de même que M. L'heureux, il n'avait jamais signé une garantie de $2,000 pour l'accusé. Il a juré de plus que le document qu'on lui présentait ne portait pas sa véritable signature, mais seulement son nom, et il a prouvé par des billets qui ont passé dans les banques, que sa signature différait notablement de celle du document en question.

Quincaillerie, peinture, etc

Au No. 90 rue de la Couronne se trouve sans contredit l'un des plus beaux magasins de quincaillerie, ferronnerie, peinture, etc., de Québec. MM. P. Morency et Cie, ont constamment en mains un assortiment considérable de tous les articles nécessaires aux charpentiers, menuisiers, charrons, peintres et autres, ainsi qu'une grande variété d'articles de ménage tels que coutellerie, ferblanterie, ustensiles de cuisine, et une infinité d'autres marchandises de première classe. Nous ferons une mention spéciale des marmites et autres vaisseaux dont l'intérieur est recouvert de faïence. Elles ont l'inestimable qualité de ne pas se détériorer et de ne pas altérer le goût ni la couleur des aliments.

Militaire

La batterie d'artillerie de garnison de Lévis, capitaine Joseph Martineau, sera inspectée, lundi prochain, au fort No. 2, par le lieutenant-colonel Duchesnay.

Un détachement de cette batterie doit prendre part au concours de tir au canon qui aura lieu, au mois de septembre, sur les battures de l'île d'Orléans.

Un détachement de la batterie B est allé hier pratiquer le tir à la cible, au camp des ingénieurs, à Saint-Joseph de Lévis.

A la pharmacie Brunet et Cie

On voudra bien se rappeler que la pharmacie Brunet et Cie vend en gros et en détail toutes les préparations médicales, françaises, anglaises et américaines annoncées dans ce journal. La pharmacie Brunet et Cie est située aux numéros 139 et 141, rue St. Joseph, à St- Roch, porte voisine du bloc Laliberté.

Photographie

M. A. R. Roy, photographe de Lévis, qui a ouvert au printemps un grand atelier à St. Roch, vient de livrer de magnifiques groupes comprenant l'hon. M. Mercier, l'hon. colonel Rhodes, Mgr Labelle, avec le personnel de leur département, au nombre de vingt-trois. La photographie est merveilleusement réussie. Mgr Labelle en a envoyé une copie à ses amis de Paris; elle figurera à l'Exposition. e c l f

Petite chronique

—Hier soir, alarme à la boîte 37, pour un commencement d'incendie causé par l'explosion d'une lampe, chez M. Godbout, tailleur, coin des rues St. Joseph et de l'Eglise. Dommages insignifiants.

—Un émule de Mme Enault, la fameuse arracheuse de dents, s'est entouré pour opérer sur la place Jacques-Cartier, d'une mise en scène des plus excentriques. Il a fait construire une estrade sur laquelle des saltimbanques,—danseurs, chanteurs et musiciens—s'escriment à qui mieux mieux tandis que le maître décolle les molaires avec de grands gestes de mélodrame.

—MM. Renfrew et Cie exposent maintenant dans une de leurs vitrines, rue Buade, le jeune ourson noir dont nous avons déjà parlé et qui, par ses dandinements et ses cabrioles attire l'attention de tous les passants.

—Hier matin, en Cour Supérieure, la nomination des trois commissaires qui devaient être choisis pour adjuger sur l'expropriation de l'immeuble Bernard et Allaire, rue St. Jean, a été ajournée à mardi prochain.

—Un nommé Robertson, demeurant au village des Couture, Québec-Sud, s'est fait broyer un pied par une pièce de bois, jeudi.

—On nous a fait voir des échantillons d'un magnifique granit noir émaillé de blanc, d'un poli superfin et d'un poids de 250 livres au pied cube, extrait de riches carrières de la Pointe-aux-Trembles, lac St-Jean. M. Bélanger, marbrier à St-Roch, possède et exploite depuis un certain temps déjà l'une de ces carrières.

—Les passants ont pu voir hier soir un drôle d'effet de lumière électrique sur la rue St-Jean. Un des fils suspendus à la hauteur du toit du magasin de MM. Bernard et Allaire, poussé par le vent, venait de temps à autre en contact avec l'un des angles du campanile couvert en métal qui surmonte l'édifice, et chaque fois il s'en échappait, en dépit de l'enveloppe isolante qui recouvre les fils en ville, d'énormes gerbes d'étincelles qui donnaient l'illusion parfaite d'un commencement d'incendie. Les employés de la lumière électrique ont dû venir immobiliser le fil afin de faire cesser ces fulgurantes oscillations, qui, paraît-il, n'offraient aucun danger.

Enquête de coroner

Le vieillard de 80 ans qui s'est noyé hier soir au quai Renaud No 4, se nommait Pierre Barde et était journalier à St. Thomas de Montmagny. Il est arrivé à Québec mercredi à bord de la goëlette *Laura*, capt. Pierre Perron, en promenade chez une de ses petites-filles mariée à un corroyeur nommé Philippe Gourdeau. Il était tempérant, mais ses jambes lui faisaient défaut et il tombait en rencontrant le moindre obstacle. Il était parti hier matin de chez sa petite-fille pour Ste. Anne ou St. Thomas, et on ne l'a pas revu de la journée. Hier soir, un nommé Mignault, qui se trouvait sur le quai Renaud No 3, ayant entendu le bruit d'un corps tombant à l'eau, a demandé qui se noyait et il a reconnu la voix du vieillard qui lui disait que c'était lui. Il a couru avertir le capt. Perron et ils ont repêché la victime, qu'ils ont roulée inutilement sur des quarts pour la rappeler à la vie. Le défunt est resté environ quatre minutes dans l'eau.

Tels sont les faits rapportés à l'enquête tenue ce matin par M. le coroner Belleau. On a dit aussi qu'il n'y avait pas de lumière sur le quai, mais seulement une lampe électrique rue St-André.

Le Dr Lebel a fait l'examen externe du cadavre, et se basant sur sa déposition les jurés ont rapporté un verdict de "mort de submersion."

Les Maux de Tête, la Constipation, les Hémorroïdes sont radicalement guéris par l'emploi judicieux des Pilules d'Ayer.

Personnel

Au nombre des passagers du steamer Allan *Parisian*, arrivé hier soir de Liverpool, on remarquait Son Honneur le juge et Mme Chauveau, Son Honneur le juge, Mme et Mlle Papineau, l'hon. Edward Stanley, lady Alice Stanley, l'hon. Geo. Stanley, l'hon. A. Stanley, le vice-amiral Sir M. C. Seymour, le major Sherwood, MM. Arthur Roy, J. H. Morin, l'hon. sénateur McInnes, M. et Mme Kissock, MM. Laplante, E. L. Desaulniers, capt. P. J. Bédard, etc.

Grande soirée

Lundi prochain, le 19 août courant, plusieurs acteurs distingués donneront à la salle Jacques-Cartier une grande soirée dramatique et musicale. Les *Adieux d'un marin*, drame en quatre actes, palpitant d'intérêt, y sera joué.

Plusieurs artistes de notre ville y ont promis leur concours, et le public aura encore l'occasion d'entendre notre excellent tenor, M. Joseph Lamontagne.

Le Quatuor instrumental est retenu pour la circonstance.

Tout promet une soirée des plus agréables et nulle doute qu'il y aura salle comble.

Les prix, d'ailleurs sont à la portée de toutes les bourses : Sièges réservés 40 cts, Parterre, 30 cts, Galeries, 20 cts.

Le plan de la salle est déposé chez MM. Gervais et Hudon, rue St. Joseph, et chez M. Béland, rue St. Jean.

Les cartes sont en ventes chez MM. Rouleau, Drouin et Frère, rue St-Joseph, et chez M. F. Lacroix, St. Sauveur.

Noces d'or

Toute la paroisse de Beaumont était en liesse cette semaine, et certes il y avait bien de quoi. Chose qui se voit rarement, deux respectables couples ont célébré en même temps leurs noces d'or. MM. Colomban Turgeon et Hilaire Roy sont deux des plus anciens habitants de l'endroit.

M. Turgeon est né à Beaumont et est âgé de 82 ans. Sa femme, née Julie Goupil, est native de St-Michel et est âgée de 83 ans.

Leur famille se compose de 10 enfants, 30 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Sœur St-Jean-Baptiste, du couvent de Lévis, est une de leurs filles.

Chose remarquable, Mme Turgeon avait six de ses sœurs présentes à la cérémonie. Une d'elles est âgée de 89 ans, et trois autres sont mariées aux trois frères, nommés Couture.

Eglise St. Jean-Baptiste

La sympathique cantatrice aveugle de Montréal, Mlle Eugénie Tessier, qui est de passage à Québec, chantera à la grand'messe à l'église St. Jean-Baptiste, demain.

Excursion à la Malbaie

On nous prie d'annoncer que l'excursion de la Malbaie, qui devait partir ce soir, est remise à plus tard à cause du mauvais temps.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Les tabacs Lambert

Ces tabacs sont mis en paquets de 5 cts et sont vendus par tous les épiciers.

Le très-révd M. Millier (Hilaire), vicaire-général du diocèse de Saint-Hyacinthe et chanoine du Chapitre de la cathédrale du même diocèse, décédé le 13 août courant, était membre de la société d'une messe, *section provinciale.*

C. A. MAROIS, Ptre., C. S.
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
16 août 1889.

Le service anniversaire de feu Alfred J. Turcot, sera chanté en la chapelle des Révdes Sœurs de Charité, mardi le 20 du courant à 7.30 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister. 2f.

Lundi, le 19 du courant, à l'église St-Jean-Baptiste, sera chanté à 7 heures, le service anniversaire de Dame Vve Michel Côté.

Parents et amis sont priés d'y assister.

DECES

VINCENT.—Au quartier Montcalm, le 17 du courant, à l'âge de 3½ ans, Joseph George Jules, enfant de George Vincent, typographe, il sera inhumé dimanche à 4 heures p. m.

Le convoi partira de la résidence de son père, No. 73, coin des rues St-Patrice et St-Simon, à 3½ heures, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE.—Dame Marie Elise Poulin, épouse de Théodore Lafrance, tailleur, décédée hier, à l'âge de 38 ans.

Sa sépulture aura lieu lundi, au cimetière St-Charles, et son service à l'église St-Roch. Le convoi partira de la demeure mortuaire, No. 86, rue de la Reine, à 8.45 heures.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROLET.—Le 16 du courant, après une courte maladie, Dame Eléonore Angers, épouse de Sieur Théodule Drolet, à l'âge de 33 ans et 9 mois.

Ses funérailles auront lieu lundi matin, à 9 heures. Le convoi funèbre laissera sa demeure, No. 265, rue St-Olivier à 8.45 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BUSSIÈRE.—Le 16 du courant, à l'âge de 3 mois et 17 jours, Marie Corine, Ema, enfant de M. Joseph Bussière, entrepreneur.

Elle sera inhumée dimanche, le 18, à 4 heures après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 494, rue St-Jean, Québec.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUOT.—A Heddleyville, le 15 du courant, à l'âge de 31 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec résignation, Mademoiselle Marie Huot, fille de feu Joseph Huot.

Elle laisse pour déplorer sa perte, deux frères et une sœur et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps.

Ses funérailles auront lieu lundi matin, à 8 heures. Le convoi partira de la demeure de M. Georges Huot, frère de la défunte, village Heddleyville, No. 15, à 7½ heures, pour se rendre à l'église St. Roch et de là au cimetière St. Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2f

Aux Consommateurs de Gaz

Payez vos comptes de Gaz le ou avant MARDI le 20 courant, et vous sauverez l'Escompte.

16 août.—3f.

PHOSPHATINE FALIERES, Aliment des Enfants

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1883 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

VENTE A L'ENCAN

Par OCT. LEMIEUX & Cie.

Vente à l'encan d'une magnifique résidence à Beauport, par Oct. Lemieux & Cie.

Mardi, le 3 Septembre.

Nous avons reçu instruction de J. D. Marcoux, écr., N. P., procureur de Dame Georges Boissonnault, de vendre à l'enchère, sur les lieux, à Beauport, près de l'église, Mardi, le 3 septembre, la magnifique résidence ci-devant occupée par feu Georges Boissonnault, étant une maison de première classe, bâtie en pierre et en brique blanche, contenant 14 chambres avec cuisine, munie de toutes les améliorations modernes, chauffée à l'eau chaude, magnifique cave, jardin potager, grange, étable, remise, etc., le tout en ordre parfait, pas de rente foncière, la plus grande partie du prix d'achat sera laissée à six pour cent.

Pour toute information, s'adresser à notre bureau ou sur les lieux.

La vente à 11 hrs. précises A. M.

OCT. LEMIEUX & CIE.
Encanteurs.

VENTE A L'ENCAN

Par F. ALF. ST-LAURENT

Mercredi, le 21 Août prochain

A la résidence de M. Eugène Bernier, Hotel du Transfert, 191 et 193, rue St-Paul.

Le soussigné vendra à l'enchère publique : la célèbre jument *Fanny*, qui a remporté la course dans le comté de Charlevoix et douze autres magnifiques chevaux de choix pour voitures de promenade et de travail. Wagons couverts et non couverts pour familles. Buggys couverts et non couverts. Express couvert. Charrettes de promenade et de travail. Carrioles, Sleighs, Traîneaux, 15 setts de harnais doubles et simples, Selles, Couvertures de chevaux, tables de voitures.

— AUSSI —

7 cordes de bois de chauffage, "Erable 3 pds," et une grande quantité d'instruments aratoires, valises, malles, etc.

La vente à 1½ hr. P. M.

F. ALF. ST-LAURENT,
Encanteur et Courtier.

15 août.

Belle Propriété a vendre

La maison portant les Nos. 12 et 14 de la rue St-Charles, avec écurie, hangar, cour, jardins et arbres fruitiers, etc. Cette propriété est située au centre des affaires et à proximité de la gare du C. P. R., et possède toutes les améliorations modernes.

Pourra être visitée de midi à 2 heures tous les jours.

Conditions faciles.

S'adresser No. 11, rue St-Charles.

15 août.—6f.

Terre à vendre

A Ste-Foye

M. Elisa Guévin offre en vente à de bonnes conditions, sa terre, avec maison, grange, bois debout sur la terre, et un magnifique verger. Cette maison qui possède toutes les commodités possibles, se trouve située sur le chemin Gomin, à trois arpents de la route de l'église.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à ELISE GUÉVIN, propriétaire.

13 août.—1m.

Chambres meublées à louer

Les messieurs pourront être accommodés de chambres de première classe et très-bien meublées au No. 4 rue Laval en face de la rue Hébert Batterie ; en s'adressant sur les lieux ou chez le capitaine Holiwelle en face du bureau de poste.

17 août.—1m.

PERDU

Perdu le 16 courant à partir de la Basse-Ville en passant par les rues Buade, Ste-Anne, St-Joachim et St-Jean jusqu'à la Venue des Erables, 1 paquet contenant trois cahiers d'inventaire. Celui qui le trouvera voudra bien l'apporter au No. 52, rue St-Pierre ou à la barrière Ste-Foye, et sera récompensé.

17 août.—3f.

Argent à prêter. Propriétés à vendre

$10,000 à prêter sur propriétés, hypothèques, débentures et actions de la société, par sommes de $100 et plus, et remboursables, capital et intérêt, par paiements mensuels, trimestriels et semi-annuels.

A VENDRE A BAS PRIX ; 1o. Une maison en briques, à deux étages et toit français, située rue d'Aiguillon, Nos. 141 et 143. 2o. Une maison en briques, à deux étages, et toit français, située rue St-Gabriel, No. 81. 3o. Une maison située au village de Batiscan, comté de Champlain. 4o. Une maison située à St-Joseph de Lévis.

Conditions de paiement faciles.

S'adresser à la
Société de Prêts et Placements,
139 rue St-Pierre.

17 août.

Grande Fête à Saint-Nicolas

DIMANCHE, LE 18 AOUT

A l'occasion de la solennité de la fête de l'Assomption.

Mgr Benj. Paquet, protonotaire apostolique, officiera pontificalement. Plusieurs membres du clergé de l'Archevêché et du Séminaire assisteront à la fête.

Le public aura le plaisir d'entendre Mme E. T. Paquet, dont les morceaux de chant sont toujours si bien goûtés, ainsi que le célèbre tenor M. Jos. Lamontagne.

A cette occasion, le vapeur "Pèlerin" partira de Québec à 7 heures a. m., Dimanche matin et sera de retour à 6 hrs. p. m.

Le bateau touchera le quai de St-Romuald à 7.30 hrs.

Capt. A. BAKER.

15 août.—2f.

—DE— PARIS

Nous venons de recevoir d'un Commissionnaire de Paris :

257 Chapeaux
De Feutre Garnis
POUR DAMES!

CHAPEAUX - MATELOTS
De Feutre Garnis
POUR Fillettes ET Enfants

Nous défions qui que ce soit dans la Province de montrer les mêmes chapeaux. Il n'y en a pas deux de semblables. Ce sont les plus hautes nouveautés de chapeaux qui seront portés en Septembre et Octobre. Ils sont tous d'une égale beauté.

Les dames qui désirent avoir un des plus beaux chapeaux qui aient jamais été montrés dans cette ville sont cordialement invitées à venir voir le choix incomparable que nous offrons.

Ne retardez pas votre visite ; venez au plus tôt faire votre choix, afin d'avoir un chapeau d'un patron unique et sans copie.

Nous nous ferons un plaisir de les montrer à tous ceux qui nous en ferons la demande, lors même que ce ne serait pas pour acheter.

ROBITAILLE, BERNIER & BERNIER

COIN DES RUES
St-Joseph Et de la Couronne
ST-ROCH

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882 :

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

ATTRACTION SANS PRECEDENT

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE

L. S. L.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée en 1868 pour 25 ans par la Législature pour des fins d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel il a été ajouté depuis un fonds de réserve de plus de $550,000.

Les grands tirages ont lieu semi-annuellement, (juin et décembre) et ses grands tirages à un seul numéro se font à chacun des autres dix mois de l'année, et cela se passe en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, Le.

Renommée depuis 20 ans pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des prix dont voici l'attestation :

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que nous gérons et controlons personnellement les tirages eux-mêmes, et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et avec bonheur pour tous les intéressés ; nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec un fac-simile de nos signatures attachés dans nos annonces.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, Banquiers et Banques paierons tous prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

J. H. WALMSLEY, Prés. Louisiana National Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State National Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans National Bk.
CARL KOHN, Prés. Union National Bk.

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

A l'Académie de Musique Nouvelle Orléans
MARDI, le 10 SEPTEMBRE 1889

PRIX CAPITAL $300,000

100,000 billets de $20; Demi billet $10; Quart de Billet $5; Dixième de Billet $2. Vingtième de Billet $1.

LISTE DES PRIX

1 PRIX CAPITAL DE	$300,000	$300,000
1 GRAND PRIX DE	100,000	100,000
1 GRAND PRIX DE	50,000	50,000
1 GRAND PRIX DE	25,000	25,000
2 GRANDS PRIX DE	10,000	20,000
5 PRIX DE	5,000	25,000
25 PRIX DE	1,000	25,000
100 do	500	50,000
200 do	300	60,000
500 do	200	100,000
PRIX APPROXIMATIFS		
100 PRIX APPROXIMATIFS DE	$500	$50,000
100 do do	300	30,000
100 do do	200	20,000
PRIX TERMINALS		
999 PRIX DE	$100	$99,900
999 PRIX DE	100	99,900
3,134 Prix, s'élevant à		$1,054,800

NOTA.—Les billets qui remportent des prix capitaux n'ont pas droit aux prix à terme.

AGENTS DEMANDES

☞ Pour les taux de club, ou pour toute information désirée, écrivez lisiblement aux soussignés, faisant connaître clairement votre résidence avec l'état, comté, la rue et le numéro. On s'assurera une réponse par la malle plus rapide en insérant dans votre lettre une enveloppe portant votre adresse tout au long.

IMPORTANT

Adressez M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.,
ou à M. A. DAUPHIN,
Washington, D. C.

Par lettre ordinaire contenant **Mandat d'argent** émis par toutes les compagnies d'Express, bourse de New-York, traite ou mandat poste. **Nous payons les charges sur l'argent courant** qui nous est envoyé par express en sommes de $5 et plus.

Adressez les Lettres Enregistrees contenant l'Argent a la
NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.,

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les prix est **GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES** de la Nouvelle-Orléans et que les billets sont signés par le président d'une de ces institution dont les droits sont garantis par une charte et reconnus par les plus hautes cours ; défiez-vous par conséquent de toutes les imitations ou affaires anonymes.

UNE PIASTRE est le prix de la plus petite partie ou fraction d'un billet **EMIS PAR NOUS** pour n'importe quel tirage. Tout ce qui pourrait être offert en notre nom pour moins d'une piastre serait une escroquerie.

A VENDRE

La Fabrique de St-Roch de Québec offre à vendre la maison en pierre qui se trouve dans le cimetière St-Charles. Cette maison avec tous ses matériaux devra être enlevée du dit cimetière au temps qui sera indiqué dans le contrat.

LES SOUMISSIONS cachetées devront être adressées à M. le curé de St-Roch, d'ici au 26 AOUT courant. La Fabrique ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission, ni la plus basse, ni aucune d'elles.

JOSEPH ROSA,
Marguillier en exercice.

12 août.—15j.

Propriété à vendre

UNE magnifique propriété de 90 arpents, dont 60 arpents en culture et 30 arpents en bois, avec maison, grange, remise, etc., située sur le chemin Gomin, à 3¼ de la barrière.

A vendre à des conditions très avantageuses

S'adresser à Henry McCready, Ste-Foye.

3 août.—1m.

Soumissions

Dans l'affaire de
C. F. Laforest,
Marchand de St-André, Co. Kamouraska
FAILLI.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à

Lundi, le 19 Août 1889

A 5 HEURES P. M.

pour l'achat de l'actif appartenant à cette succession comme suit :

Fonds de commerce général	$1575.00
Livres de crédits, succession C. F. Laforest	$ 380.61
Livres de crédits, billets et jugements, succession Aug. Laberge de Ste-Luce	$ 387.13
	$2352.80

— AUSSI —

Le loyer du magasin ci-devant occupée par le failli jusqu'au 1er mai 1890.

Les soumissions peuvent être faites pour le tout en bloc ou pour chaque item séparément. Le fonds de commerce et une copie de la liste des crédits peuvent être examinés au magasin du failli jeudi le 15 août 1889.

Conditions : Argent comptant ou billet approuvé pour offre à terme.

Le soussigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

HENRY A. BEDARD,
CURATEUR.

Bureau : 145, rue St-Pierre, Québec.

AVIS

Dans l'affaire de
Edouard Turcotte,
Ferblantier de Québec.
FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens pour le bénéfice de tous ses créanciers.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont requises de les produire devant moi le plus tôt possible.

HENRY A. BEDARD.
Cess.-Syndic.

Bureau : 125, rue St-Pierre, Québec.

15 août.

AVIS

Dans l'affaire de
Frédéric Lachance,
Epicier, St-Sauveur, Québec.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, à son bureau, jusqu'à **SAMEDI**, le **17 août 1889, à 3 heures P. M.**, pour l'achat en bloc, tant du fonds de commerce, que de tout ce qui est porté à l'inventaire, ci-dessus,

Stock d'épicerie évalué à
Ameublement évalué à
Roulant, consistant en cheval, voitures
Livres de crédits

Total

Aussi : le loyer du magasin jusqu'au 1er Mai prochain.

L'inventaire ci-dessus pourra être examiné au bureau du soussigné.

Le soussigné ne sera pas obligé d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

N. MATTE,
Cessionnaire Syndic,
113, rue St-Pierre, Québec.

15 août 1889.

DEMANDES

ON demande UN BON ORGANISTE et capable de diriger un chœur, pour une ville près de Boston.

Personne autre qu'un bon directeur et organiste n'a besoin de faire application.

S'adresser par lettre en donnant les conditions :

"Organiste," Bureau de l'EVENEMENT.

16 août.—15j.

Institutrice demandée

ON DEMANDE pour St-Côme, Beauce une institutrice pour école modèle, sachant le français et l'anglais.

S'adresser à M. le curé de St-Côme.

17 août.—n.o.

ON DEMANDE plusieurs tailleurs pour la confection des habits.

S'adresser chez GLOVER, FRY & CIE.

17 août.—3f.

ON DEMANDE une bonne servante sachant faire la cuisine ordinaire, pour faire le service général dans une famille de trois grandes personnes.

S'adresser au **No. 59 rue Ste-Ursule.**

17 août.—6f.

ON DEMANDE un apprenti ferblantier et plombier.

S'adresser à J. H. COWAN, ferblantier, rue de la Fabrique.

16 août.—n.o.

Vente de la Propriété TOURANGEAU

RUE ST-JEAN

MERCREDI prochain, 14 Septembre, a 10.30 Heures A. M.

HOTEL-DE-VILLE.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,
Québec, 16 août 1889.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'en date de **Mercredi prochain, le 14 septembre, à 10.30 hrs. a. m.**, l'on procedera dans la salle du Conseil de-Ville à la vente de la propriété **Tourangeau**, mesurant 34.3 de front sur la rue St-Jean, et sur une profondeur de 91.4 pieds, et des matériaux à enlever sous un mois, le tout suivant les conditions déjà publiées lors des trois premières ventes et qui seront annoncées le jour de la vente, la vieille maison actuelle à être entièrement démolie et rebâtie sur un plan à être approuvé par l'ingénieur de la cité.

W. D. BAILLAIRGE,
Asst. Ing. de la Cité.

16 août.

COLLÉGE MONTMAGNY

L'ouverture des classes de cette institution aura lieu le **4 SEPTEMBRE**. Le cours commercial se donne dans les deux langues. On apporte une attention particulière à l'enseignement du calcul et de la tenue des livres. La musique et la sténographie sont facultatifs. Les pensionnaires devront entrer la veille. Pour plus amples informations s'adresser au directeur.

PH. LAMONTAGNE

31 juillet.—1m.

Confiseries, Biscuits, etc
SPÉCIALITÉ
A. PARADIS ET CIE.
No. 26, Rue St-Paul, Basse-Ville, Québec
(BLOC RENAUD)

3 Août.—3m.